Nations Unies S/PV.7161



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7161e séance
Lundi 28 avril 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Wali	(Nigéria)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités

Rapport du Secrétaire général intitulé «Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité (S/2013/480)

Lettre datée du 1er avril 2104, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/238)

14-31259 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Réforme du secteur de la sécurité : obstacles et possibilités

Rapport du Secrétaire général intitulé « Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2013/480)

Lettre datée du 1er avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/238)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation illustre l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, du Brésil, de la République tchèque, de l'Égypte, de l'Estonie, du Guatemala, du Japon, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Malaisie, du Monténégro, des Pays-Bas, de la Nouvelle Zélande, de la Norvège, du Pakistan, du Sénégal, de la Slovaquie, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de la Suisse et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/480, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la « Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité ». Je tiens également à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/238, qui contient une lettre datée du 1er avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Nigéria d'avoir organisé ce débat important.

En termes simples, le but de la réforme du secteur de la sécurité est d'assurer aux populations une vie plus sûre. Les institutions chargées de la sécurité sont au cœur du pacte qui lie l'État à ses citoyens. L'autorité légitime d'utiliser la force s'accompagne de la responsabilité de protéger et de respecter les droits de l'homme. Un secteur de la sécurité professionnel et responsable dans le cadre de l'état de droit peut renforcer la confiance du public vis-à-vis de l'État et assurer la stabilité nécessaire pour parvenir à la paix et au développement.

Toutefois, les institutions de sécurité qui n'ont pas la bonne formation ou une gouvernance et des mécanismes de contrôle adéquats peuvent ne pas assurer la sécurité de base ou même violer les droits des populations qu'elles sont chargées de protéger. Nous avons également vu des institutions être utilisées à mauvais escient à l'appui des intérêts politiques et confessionnels de quelques-uns, ce qui a eu des effets déstabilisants.

Au cours de ce mois, j'ai effectué une visite en République centrafricaine où j'ai pu voir les terribles conséquences de la désintégration des institutions de sécurité. Je me suis également rendu compte à quel point il était urgent d'étendre l'autorité de l'État et d'assurer la sécurité publique et le respect de l'état de droit. Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé, en particulier pour l'avenir de la République centrafricaine et de nombreuses autres situations.

La réforme du secteur de la sécurité est un élément essentiel du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement. Les Nations Unies ont renforcé l'appui qu'elles apportent aux autorités nationales pour qu'elles puissent mener des processus essentiels et complexes de réforme du secteur de sécurité. Dans le cadre de cet appui, nous avons notamment contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de sécurité en Côte d'Ivoire et au Mali; contribué à la gestion des finances publiques des secteurs de la sécurité au Libéria et en Somalie; et accompagné la réforme du secteur de la

défense en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. La majorité des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les situations d'après-conflit contiennent des dispositions appelant à procéder à une réforme du secteur de la sécurité.

Nous avons également renforcé notre capacité à appuyer ces processus par l'entremise du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix et de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui regroupe 14 partenaires du système des Nations Unies. L'ONU a élaboré des normes et des directives visant à renforcer l'effet de nos efforts. Par ailleurs, nous avons privilégié des partenariats stratégiques, notamment avec l'Union africaine et la Banque mondiale. Nous sommes prêts à collaborer avec d'autres partenaires intéressés dans ce domaine stratégique.

Même si nous avons fait des progrès, nous sommes également conscients qu'il reste beaucoup à faire. Dans le cadre de notre appui aux autorités nationales, nous devons veiller à ce que les services de sécurité disposent de capacités adéquates pour s'acquitter de leurs fonctions. À l'heure actuelle, cela est plus évident que jamais en République centrafricaine, au Mali et en Somalie. Il faut procéder à une meilleure évaluation des besoins et des lacunes et faciliter une action coordonnée de la part des partenaires. Le renforcement de l'efficacité opérationnelle doit s'accompagner d'efforts visant à mettre en place un cadre solide de gouvernance et des mécanismes de responsabilisation et de contrôle robustes, et à promouvoir une culture d'intégrité et de respect des droits de l'homme. La prise en charge par les pays concernés est un impératif.

Il y a de plus en plus de discordance entre les attentes croissantes concernant ce que l'ONU pourrait et devrait faire et les ressources dont nous disposons pour répondre à ces attentes. Nous faisons face à des contextes et des mandats complexes, qui obligent l'ONU à s'engager dans des processus politiques délicats tels que les dialogues sur la sécurité nationale, les contrôles d'antécédents, l'examen des dépenses publiques ou la réforme du secteur de la défense. J'ai identifié quatre priorités pour l'avenir.

Premièrement, nous devons reconnaître les liens qui existent entre la réforme du secteur de la sécurité et les autres processus de réforme en général, notamment la réforme juridique et institutionnelle, la réconciliation nationale et le dialogue politique. La réforme du secteur de la sécurité n'est pas seulement une question d'appui technique. J'ai l'intention de demander à mes représentants spéciaux d'user de leurs bons offices pour appuyer ces efforts.

Deuxièmement, vu que la réforme du secteur de la sécurité prend du temps, les pays hôtes doivent en faire davantage pour répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité. Conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, l'Organisation est tenue de retirer son appui aux acteurs chargés de la sécurité qui commettent des violations des droits de l'homme ou ne prennent pas les mesures voulues face à de telles violations.

Troisièmement, tous les acteurs qui participent à ces efforts doivent mettre davantage l'accent sur les démarches sectorielles qui portent sur le cadre stratégique et de gouvernance régissant les institutions de sécurité.

Quatrièmement, nous devons réfléchir sur les capacités institutionnelles qui existent au sein de notre Organisation, sur les liens avec d'autres domaines clefs tels que l'état de droit et les droits de l'homme et sur les moyens de mobiliser des ressources pouvant être déployées à tout moment pour répondre aux besoins sur le terrain.

Je me félicite de ce que le Conseil va adopter le premier projet de résolution thématique sur la réforme du secteur de la sécurité. Cela donnera une nouvelle impulsion politique à ces efforts.

La vue d'un agent en uniforme doit évoquer des sentiments d'ordre, de discipline et de sécurité. Notre objectif commun est d'aider les États à se doter d'institutions de sécurité professionnelles solidement ancrées dans une culture de service plutôt que d'un exercice du pouvoir et d'un usage de la force non contrôlés et irresponsables. Ensemble, nous pouvons faire de cet objectif une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa présence à ce débat et de nous avoir fait part de son point de vue sur la

réforme du secteur de la sécurité. Je tiens également à remercier le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro, S. E. M. Igor Lukšić; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Hans Brattskar; et le Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, S. E. M. Peter Burian, dont la participation au débat d'aujourd'hui témoigne une fois de plus de l'engagement ferme de leurs pays en faveur de la réforme du secteur de la sécurité.

Il est encourageant de voir que la réforme du secteur de la sécurité est désormais un élément essentiel du maintien de la paix multidimensionnel. Une réforme du secteur de la sécurité efficace contribue à prévenir les conflits en rendant les institutions chargées de la sécurité efficaces et responsables. Cela renforce le sentiment de sûreté et de sécurité chez la population et maintient en place les conditions de la paix.

La réforme du secteur de la sécurité revêt une importance cardinale pour le continuum de l'ensemble du processus de consolidation de la paix, qui doit aller au-delà de la reconstruction après un conflit pour inclure la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement. En octobre 2011, lors de sa présidence du Conseil, le Nigéria a eu le privilège de présider un débat public (voir S/PV.6630) qui s'est achevé par l'adoption par le Conseil d'une résolution présidentielle sur la réforme du secteur de la sécurité (S/PRST/2011/19). Cette déclaration fait fond sur les précédentes initiatives du Conseil sur le sujet. C'est pour moi un plaisir et un honneur d'être ici aujourd'hui à l'occasion de cet important débat, qui vise à examiner plus avant la question cruciale de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité en tant que moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans la déclaration présidentielle d'octobre 2011, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de revoir de fond en comble l'engagement des Nations Unies en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général a répondu à cette requête en publiant en août 2013 son deuxième rapport sur la réforme du secteur de la sécurité, intitulé « Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2013/480). Nous accueillons ce rapport avec appréciation et sommes prêts à œuvrer avec le Secrétariat et avec les États Membres à la mise en œuvre de l'importante recommandation qui y est formulée.

Dans nos activités menées en coopération en matière de sécurité aux plans international et multilatéral, la leçon que le Nigéria a retenue est celle-ci : les échanges horizontaux d'expériences entre pays ayant mené ou menant une réforme du secteur de la sécurité revêtent une importance croissante et sont indispensables. Nous en sommes arrivés à reconnaître qu'un échange d'expériences était un aspect inestimable de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, outre l'intérêt traditionnel accordé à l'assistance technique et financière.

Le Nigéria réaffirme son attachement aux échanges Sud-Sud et encourage vivement le Secrétaire général à examiner plus avant les possibilités qu'offrent de telles relations horizontales entre États Membres pour appuyer les processus de réforme du secteur de la sécurité. Le Nigéria est également fermement déterminé à faire intervenir l'Assemblée générale sur la question cruciale du rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies en matière d'appui à la réforme du secteur de la sécurité.

Le Nigéria voudrait adresser un message de solidarité aux autres États qui se sont montrés déterminés à promouvoir l'inscription de la réforme du secteur de la sécurité à l'ordre du jour de l'ONU. Particulièrement digne d'être cité et félicité est le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, que la Slovaquie a lancé et qu'elle copréside avec le Nigéria. Ce Groupe a joué un rôle remarquable s'agissant d'élargir les perspectives de la réforme du secteur de la sécurité aux États Membres de l'ONU.

Au plan régional, le Nigéria prend note des progrès faits par l'Union africaine (UA) dans l'action qu'elle mène pour formuler un cadre africain pour la réforme du secteur de la sécurité. Une évolution majeure à cet égard aura été l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2013 du premier cadre politique continental en la matière. Il s'agit d'une initiative majeure au niveau régional visant à aider à définir le cadre mondial que l'ONU est en train de mettre en place. Le Nigéria est décidé à œuvrer étroitement avec les autres membres de l'Union africaine à la mise en œuvre effective de la politique de l'UA en matière de réforme du secteur de la sécurité et à veiller à son intégration dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est elle aussi en train de formuler un cadre régional pour la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance. Le but de cette initiative est de permettre à la CEDEAO de jouer son rôle, qui est d'aider les États membres à mettre en place des mécanismes d'alerte et d'intervention rapides en réponse aux menaces à la paix et à la sécurité régionales. En outre, la CEDEAO a adopté un code de conduite pour les forces armées et les services de sécurité, ainsi qu'un cadre de prévention des conflits qui contient des aspects touchant à la gouvernance du secteur de la sécurité. Ces instruments servent à contrer les menaces transnationales à la sécurité qui sont au-delà de la capacité des forces de sécurité de tous les pays de la sous-région. Entre autres, il y a la menace posée par la criminalité transnationale organisée, la piraterie, la traite des êtres humains et le terrorisme.

Nous essayons aussi de renforcer nos partenariats existants dans le domaine de la réforme su secteur de la sécurité. À cet égard, le partenariat avec la République sud-africaine sur le développement des perspectives africaines de réforme du secteur de la sécurité, ici à New York, est particulièrement notable. C'est un forum important au niveau des Représentants permanents, qui a commencé en mai 2010 et qui depuis se tient tous les deux ans. Un deuxième forum a eu lieu en 2012 et c'est le Nigéria qui aura le privilège d'accueillir le troisième forum cette année. La nature et la complexité des sources d'insécurité dans le monde aujourd'hui nous rappellent que la sécurité n'est pas synonyme du bien-être des seuls États. Une sécurité durable doit donc concerner la sécurité humaine dans toutes ses ramifications. Ce qui implique que la sécurité d'un État n'est pas garantie si le bien-être de ses citoyens est constamment menacé d'être compromis.

Les institutions chargées de la sécurité peuvent s'aliéner les sociétés mêmes qu'elles sont censées servir et protéger. Dans de tels contextes, elles ne peuvent être réformées de façon viable sans une transformation du lien plus large entre État et société. Cela impose de réexaminer le contrat social sur lequel est basé l'ensemble du cadre de gouvernance, aux fins d'une meilleure transparence, responsabilité et conformité à l'état de droit. Je tiens à souligner par conséquent que, pour qu'elle soit viable, une réforme du secteur de la sécurité doit s'étendre au-delà des activités de formation et d'équipement pour inclure la gouvernance démocratique et le contrôle civil. C'est le seul moyen de surveiller les surveillants et de faire en sorte que ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité ne deviennent eux-mêmes une menace pour la société dans son ensemble. Voilà pourquoi est importante l'appropriation nationale du processus. L'Organisation des Nations Unies doit garder cela à l'esprit alors qu'elle s'efforce de mettre en œuvre les éléments de son mandat concernant les processus de réforme du secteur de la sécurité dans différents pays.

Nous avons maintenant une occasion unique de faire un autre grand pas vers la consolidation des avancées enregistrées par l'Organisation des Nations Unies sur cette importante question. Un projet de résolution du Conseil sur la réforme du secteur de la sécurité sera le premier du genre, s'il venait à être adopté par l'ensemble des membres du Conseil. Il permettrait au Conseil de codifier et de rendre opérationnels les principes fondamentaux de la réforme du secteur de la sécurité. En adoptant cet important projet de résolution, nous montrerons que nous sommes déterminés, en tant qu'États membres, à remédier effectivement aux vulnérabilités de notre environnement sécuritaire et nous indiquerons aussi la direction stratégique à suivre et ferons preuve du leadership nécessaire attendu du Conseil.

C'est un privilège et un honneur pour moi d'être partie de cette entreprise pionnière. Je remercie tous les membres du Conseil d'avoir fait que cela soit possible et, au nom du peuple et du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, je remercie toutes les autres délégations de participer au présent débat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et des efforts qu'il ne cesse de déployer afin de renforcer l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité. Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur un sujet qui se trouve au cœur du rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je félicite le Nigéria du rôle de chef de file qu'il joue sur cette question.

Mon gouvernement attend avec intérêt l'adoption, cet après-midi, du premier projet de résolution sur le sujet, qui souligne la nécessité de renforcer notre détermination collective à améliorer la gouvernance,

en plaçant l'accent sur des structures de sécurité qui soient mieux conçues, plus satisfaisantes et pleinement respectueuses des besoins publics et des droits individuels. Nous savons tous qu'une sécurité de base est un besoin civique essentiel. À défaut, les familles vivent dans la peur, les investissements économiques ne sont pas réalisés et les règles qui permettent à la société de vivre en harmonie ne sont pas respectées. En outre, l'absence d'une sécurité effective au niveau intérieur a des effets délétères au-delà des frontières nationales. Un État dépourvu de sécurité est un État où les terroristes et les criminels prospèrent, où les trafiquants d'armes et de drogues illégales vont baser leurs opérations, où un conflit interne risque de provoquer une hémorragie de réfugiés, où la corruption est omniprésente et où les pénuries de nourriture et d'autres ressources conduisent à la catastrophe humanitaire. Nous ne pouvons pas oublier que la sécurité publique est une condition requise du bien-être économique et social. Être à l'abri de la peur est impératif pour être à l'abri du besoin.

Il est donc éminemment bon que l'ONU fasse tout son possible, en partenariat avec les gouvernements et d'autres acteurs internationaux, pour appuyer la mise en place de structures de sécurité efficaces. Cette tâche prend tout son sens lorsqu'un pays est en cours de relèvement après un conflit. L'absence d'une réforme crédible du secteur de la sécurité a eu des conséquences dramatiques pour les sociétés qui se trouvaient dans cette situation. Ainsi, la mauvaise gestion du secteur de la sécurité au Libéria a contribué à la reprise du conflit civil au milieu des années 90. Il n'est jamais facile de transformer des institutions de sécurité faibles voire inexistantes en structures robustes et viables. C'est pourquoi la réforme du secteur de la sécurité a gagné en importance dans les efforts de reconstruction après un conflit déployés par l'ONU.

La création de structures de sécurité efficaces, responsables, respectueuses des droits et viables, qui répondent aux besoins et aux priorités d'une nation, est indispensable pour empêcher cette dernière de retomber dans la violence. C'est également un ingrédient essentiel de la sortie réussie des missions politiques spéciales et de maintien de la paix des Nations Unies. Si, le mois dernier, l'ONU a pu mettre un terme à 20 années d'activités politiques et de maintien de la paix en Sierra Leone, c'est notamment grâce à l'amélioration des institutions de sécurité en place. La Sierra Leone fournit à présent des forces de maintien de la paix à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Trop souvent, la méthodologie adoptée pour la réforme du secteur de la sécurité se limite à une formation de base ou à la constitution d'unités de sécurité individuelles, mais ne crée aucune institution de sécurité à même de gérer efficacement les forces nationales et de répondre aux besoins complexes des sociétés. La réforme du secteur de la sécurité – au Mali ou en République centrafricaine, par exemple – doit faire partie des réformes politiques plus générales visant la réconciliation nationale et la justice transitionnelle. Dans des pays comme la République démocratique du Congo, il est impératif que la réforme du secteur de la sécurité prévoie une formation aux tactiques militaires, mais rende aussi les forces de sécurité à même de répondre aux menaces qui pèsent sur les civils et de lutter contre les violences sexuelles en période de conflit.

À cet égard, mon gouvernement se félicite de la mise au point, par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, des notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme du secteur de la sécurité, qui couvrent des questions critiques comme la prise en charge du processus par les pays eux-mêmes, la nécessité de prendre en compte l'égalité des sexes, et le respect des principes démocratiques. Ces orientations devraient aboutir la mise en place d'un cursus de formation à l'échelle du système des Nations Unies. Nous appuyons l'action menée par l'ONU avec les gouvernements des pays hôtes en matière de planification stratégique, de dialogue international et de renforcement des capacités de contrôle. Nous apprécions la détermination de l'ONU de se doter des diverses compétences nécessaires pour mettre en œuvre ses programmes de réforme du secteur de la sécurité dans les pays ayant des besoins spécifiques, et nous en avons vu les avantages lorsqu'il a fallu déployer un appui rapide aux missions des Nations Unies, comme en Somalie.

Enfin, nous approuvons à la fois l'accent mis par le Secrétaire général sur la maîtrise du processus de réforme du secteur de la sécurité par les pays eux-mêmes et sur la nécessité de doter les missions des Nations Unies des capacités nécessités en la matière. Nous tiendrons compte de ces impératifs dans la rédaction des futurs mandats des opérations politiques et de maintien de la paix des Nations Unies. Nous partageons également sa volonté de nouer des partenariats plus forts entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin d'appuyer les efforts en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les pays qui relèvent d'un conflit et qui sont en pleine transition.

Pour terminer, je tiens à vous remercier à nouveau, Monsieur le Ministre, de présider la présente séance, et à remercier le Secrétaire général de son leadership et des orientations qu'il nous donne. La réforme du secteur de la sécurité est l'un des nombreux thèmes dont le Conseil de sécurité est saisi pour lesquels les problèmes sont faciles à identifier mais extrêmement difficiles à régler. Nous savons à quoi ressemble un système de sécurité efficace, mais nous savons également que créer un tel système implique une multitude de variables et exige d'énormes investissements en énergie, en ressources et en temps. Sans un engagement politique fort et durable de la part de l'État concerné lui-même, les efforts internationaux ne pourront réussir. Mais lorsque les partenaires nationaux souhaitent véritablement le progrès, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider dans leur quête. Il ne sera pas possible d'instaurer une paix et une sécurité internationales durables ou un réel respect des droits de l'homme dans le monde entier si nous ne faisons pas davantage de progrès appréciables en matière de réforme du secteur de la sécurité.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à remercier la délégation nigériane d'avoir organisé le présent débat public sur la réforme du secteur de la sécurité et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2014/238, annexe) qui a été distribué aux délégations. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de son exposé.

Nous espérons que notre débat aujourd'hui contribuera à concrétiser nos débats sur la réforme du secteur de la sécurité – non seulement en définissant le concept et le rôle de l'ONU à cet égard mais en élaborant des directives et des mécanismes pratiques pour déterminer la forme de l'assistance qui doit être proposée. La réforme du secteur de la sécurité est une facette importante du maintien de la paix au sens large et des missions politiques spéciales des Nations Unies. Elle constitue un élément majeur du programme de consolidation de la paix visant à instaurer la stabilité au lendemain d'un conflit.

La Jordanie estime que l'ONU a un rôle central à jouer en concourant à la réforme du secteur de la sécurité, compte tenu de sa légitimité, de son objectivité, de sa neutralité et de l'adhésion dont elle jouit auprès des autorités nationales, des communautés locales et des pays hôtes, en plus de l'expérience et des compétences qu'elle affiche dans ce domaine, tant au Siège que sur le terrain. Les efforts de l'ONU doivent privilégier l'objectif principal d'une réforme du secteur de la sécurité réussie, à savoir l'instauration d'un secteur de la sécurité professionnel, efficace et efficient, à même de prendre ses responsabilités et respectueux des valeurs de l'état de droit et des droits de l'homme.

À cet égard, la Jordanie souligne que l'apport d'une quelconque assistance par l'ONU doit toujours être ancré dans des règles fondamentales, parmi lesquelles l'importance de veiller à ce que les pays hôtes assurent la sécurité, assument la maîtrise du processus et coordonnent l'assistance en fonction des priorités nationales. En outre, les autorités nationales doivent s'attacher à répondre aux besoins et aux aspirations de leur population. La Jordanie est favorable à l'approche globale adoptée par l'ONU pour appuyer les efforts nationaux en matière de réforme du secteur de la sécurité. Nous estimons que le Conseil de sécurité est un acteur important à cet égard, et doit apporter une vision stratégique – notamment au regard de la hausse notable du nombre de mandats intégrant la réforme du secteur de la sécurité, et de la complexité croissante desdits mandats.

Parallèlement, la Jordanie insiste sur le rôle que doit jouer l'Assemblée générale, qui n'est pas moins important que celui des opérations de maintien de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Jordanie apprécie les efforts déployés par le Secrétariat. Nous préconisons de meilleures coordination et coopération à l'échelle du système, notamment entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et l'approfondissement des partenariats avec celles-ci. Ces dernières années, l'ONU a beaucoup accompli, s'agissant de l'assistance apportée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Néanmoins, la hausse du nombre de conflits et des menaces transnationales telles que le terrorisme et le trafic de stupéfiants, en plus de l'évolution des conditions de sécurité, nous poussent à continuer d'étudier les options envisageables pour donner à l'ONU davantage de moyens de répondre à ces changements.

À cet égard, la Jordanie appelle les États Membres à renforcer les capacités de l'ONU et à fournir les ressources lui permettant d'apporter un appui efficace aux autorités nationales. En tant que pays fournisseurs de contingents, nous savons à quel point le financement et l'appui fournis aux opérations de maintien de la paix sont de manière générale indispensables, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs mandats, y compris concernant la réforme du secteur de la sécurité.

La Jordanie appuie le rôle primordial joué par l'ONU pour faciliter le dialogue national sur la réforme du secteur de la sécurité, sur la base des mandats du Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord pour dire que l'universalité est cruciale pour la réforme du secteur de la sécurité, et pour que les gouvernements mettent en place un processus national. Il importe que les autorités nationales parviennent au consensus à tous les niveaux, et qu'elles consultent en permanence les institutions nationales chargées des droits de l'homme ainsi que la société civile. Nous estimons également qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité consulte les pays hôtes lorsqu'il définit des mandats qui les concernent. Il importe de renforcer la compréhension de la réforme du secteur de la sécurité et la conscience du rôle que joue l'ONU dans la fourniture d'une assistance à cet égard, et notamment de notions telles que l'état de droit et la non-prolifération des armes, d'autant que le concept même de réforme du secteur de la sécurité est relativement nouveau.

En conclusion, la Jordanie espère coopérer avec les autres États Membres pour renforcer la dynamique ainsi créée en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, afin de répondre aux besoins des populations et d'améliorer les capacités nationales des gouvernements. Un sentiment de sûreté, de sécurité et de confiance parmi la population est une condition *sine qua non* pour instaurer durablement la paix et la sécurité.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue et vous féliciter pour votre présidence. Je remercie le Nigéria d'avoir pris l'initiative de ce débat public sur la réforme du secteur de la sécurité. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

La réforme du secteur de la sécurité renferme plusieurs composantes et constitue un instrument important aussi bien pour la consolidation de la paix que pour la prévention des conflits. La réforme doit donc être globale et concerner toutes les composantes du secteur de la sécurité – la police, l'armée, les services de renseignement, les services de contrôle aux frontières, la protection civile, etc. –, et établir des institutions efficaces, responsables et professionnelles pour renforcer la sécurité des populations et des États.

Le Tchad se félicite que la réforme du secteur de la sécurité soit devenue une composante essentielle des programmes de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que de développement, menés par le système des Nations Unies. Le Tchad salue les importantes réalisations de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, parmi lesquelles, entre autres, la création et la consolidation de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les missions et au Siège, la mise en place du fichier d'experts de la réforme du secteur de la sécurité, la mise en place de mécanismes de dialogue et de partenariat avec les organisations régionales, les États Membres et les réseaux de la société civile. De plus, l'ONU a fourni une assistance à plusieurs processus nationaux, notamment à travers le conseil technique, juridique et politique, l'évaluation et l'analyse des besoins, et l'appui technique pour l'élaboration de stratégies politiques et de plans de réforme du secteur de la sécurité.

La réussite de la réforme du secteur de la sécurité repose essentiellement sur l'appropriation du processus par les autorités nationales et l'engagement fort de celles-ci dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie et des priorités nationales. Dans cette optique, en sus de l'appui de la communauté internationale, les autorités nationales doivent allouer des ressources supplémentaires pour opérationnaliser le processus. Le Tchad, qui, depuis son indépendance, en 1960, a traversé plusieurs conflits armés successifs, est devenu un espace de paix et de stabilité relatives grâce à la mise en œuvre de réformes dans les domaines de la défense, de la police et de la justice. Ces réformes qui ont été menées grâce à des efforts de dialogue national et de réconciliation, à la mise en place d'un programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réintégration, doublé d'une dynamique sous-régionale sous-tendue par des accords avec ses voisins, ont conduit à la professionnalisation et au renforcement du secteur de la sécurité. Le Tchad est disposé à partager sa modeste expérience, et fier de pouvoir contribuer aujourd'hui aux efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir et maintenir la paix et la stabilité dans la sous-région et dans le monde.

Dans la zone sahélo-saharienne, au vu des menaces transnationales en expansion, dont le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants, d'êtres humains et d'armes, auxquels s'ajoutent les défis de la porosité des frontières, il convient de pousser la réflexion sur la nécessité d'une réforme du secteur des douanes, des services de renseignement et des services chargés du contrôle des frontières dans un cadre sous-régional, et de lier cette réforme au contrôle des armes légères et de petit calibre et des mines. Le Tchad salue le nombre croissant et la diversité des acteurs engagés dans les processus de réforme du secteur de la sécurité, tant au

niveau national que régional. Cette multiplication peut enrichir les échanges de savoir et d'expérience entre les États Membres, dans le cadre d'une coopération à l'échelle régionale ou sous-régionale.

Dans cette perspective, le Tchad salue la mutualisation des efforts des pays de la région du Sahel, en vue de renforcer la coopération par le partage d'information et d'expérience dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Ces efforts, qui complètent et consolident les processus de réforme à l'intérieur des États concernés, devraient bénéficier d'un appui conséquent de la part des Nations Unies et de tous les partenaires de développement. À cet effet, l'ONU et l'Union africaine, dans le cadre de leur partenariat stratégique pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité, adopté par l'Union africaine, pourraient aider à l'élaboration de principes directeurs sur la réforme du secteur de la sécurité, fondés sur des perspectives régionales et tenant compte des menaces mentionnées plus haut.

Pour finir, malgré le chemin parcouru entre les constats du rapport du Secrétaire général de 2008 (S/2008/39) et les multiples réalisations mentionnées ci-dessus, il reste encore beaucoup à faire au regard de la multiplicité des défis liés à la réforme du secteur de la sécurité.

M. Araud (France) : Je remercie le Nigéria d'avoir organisé ce débat public. Je vous remercie de votre déclaration, Monsieur le Président, et je remercie également le Secrétaire général de la sienne.

Dans le contexte du maintien de la paix et la sécurité internationales, la réforme du secteur de la sécurité joue un rôle de premier plan, à deux égards : elle permet d'une part de mettre en place les éléments d'une stabilisation durable d'une situation post-crise et, d'autre part, de prévenir les situations de crise et le retour à la violence.

En situation de sortie de crise, la mise en place d'institutions de sécurité transparentes, efficaces et justes, œuvrant dans un système de bonne gouvernance, dans le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme est essentielle pour rétablir un sentiment de confiance et assurer un environnement propice au développement d'un État. La réforme du secteur de la sécurité peut consister à définir une stratégie nationale de sécurité ou un corpus législatif; elle peut être également un soutien à des structures de gouvernance des institutions de sécurité; enfin, elle peut passer par un renforcement de la compétence et du professionnalisme des services de sécurité, qui doivent évoluer dans un cadre judiciaire et carcéral respectueux des droits de l'homme.

Parmi toutes ces mesures, la réhabilitation de services de police et de gendarmerie et le redémarrage des services de justice sont prioritaires. Les policiers et les gendarmes, par leur visibilité dans les lieux de la vie quotidienne participent au rétablissement, dans les populations, d'un sentiment de sécurité et de confiance dans l'État. Nous le voyons en République centrafricaine : face à l'effondrement de l'État, à la violence intercommunautaire organisée, attisée et manipulée, chacun se sent menacé et aucun dialogue politique durable ne s'instaurera si les citoyens ne voient pas une police patrouiller pour leur sécurité, des juges poursuivre les auteurs de crimes, et ces derniers prendre le chemin de la prison. Toutes ces actions permettent de bâtir le système de sécurité dont les pays ont besoin et auxquelles nous pouvons ensuite transférer nos responsabilités de maintien de la paix. Elles sont donc la base de nos stratégies de sortie.

Sur les 47 résolutions que le Conseil a adoptées en 2013, 24 d'entre elles font explicitement mention de la réforme du secteur de la sécurité, ce qui est le signe que le Conseil ne se contente pas d'une réponse de court terme aux situations de crise. En Côte d'Ivoire par exemple, les missions de réforme du secteur de la sécurité occupent une place centrale dans le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. L'unité chargée de la réforme du secteur de la sécurité s'emploie à favoriser la fusion de deux forces armées qui se sont affrontées par le passé. Il s'agit d'aider à l'instauration d'une armée unie et soudée. Des formations en matière de droits de l'homme sont ainsi conduites et un soutien pour l'équipement de ces forces est apporté.

Ce n'est pas aisé. Au Soudan du Sud, nous avons échoué. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a accompagné la création quasi *ex nihilo* de services de police qui ont commis ensuite des violations des droits de l'homme depuis le mois de décembre. C'est inacceptable. Cela démontre si besoin était toute l'importance des politiques du Secrétaire général, notamment la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Les missions de réforme du secteur de la sécurité ne peuvent profiter à des forces qui se sont rendues coupables de violations massives des

droits de l'homme. Le Conseil devra en tirer toutes les conséquences.

La réforme du secteur de la sécurité ne peut donner de résultats tangibles sans le concours plein et entier des autorités nationales. L'État doit être prêt à s'engager dans un travail approfondi et de long terme. Un dialogue permanent et inclusif entre les unités chargées de la réforme du secteur de la sécurité, la société civile et les autorités est indispensable. En outre, la réforme du secteur de la sécurité doit reposer sur une coordination étroite entre le pays hôte et les différents acteurs qui soutiennent ce programme.

Depuis plusieurs années, les acteurs engagés dans la réforme du secteur de la sécurité sont de plus en plus nombreux. Nous nous félicitons de voir la communauté internationale et les États Membres se mobiliser. L'Union européenne est ainsi devenue un acteur de premier plan. Elle est présente en Somalie ou en République démocratique du Congo, à travers des missions de conseil, des missions de formation ou encore un soutien financier extrêmement important.

À titre national, la France est présente, au titre de sa coopération bilatérale, conduite par la direction de la coopération de sécurité et de défense, non seulement en Afrique, mais aussi en Bosnie, au Kosovo, en Afghanistan ou encore en Haïti. Nous avons également créé, au sein du Ministère des affaires étrangères, un vivier national d'experts de la réforme du secteur de la sécurité. Cela démontre l'importance que nous accordons à cette question, qui justifie que nous décidions aujourd'hui de coparrainer le projet de résolution que nous adopterons cet après-midi. Mais cette multiplication des acteurs ne peut faire l'économie d'une coordination étroite. Trop souvent, le soutien à la réforme du secteur de la sécurité fait l'objet d'actions redondantes. Ce projet de résolution sera l'occasion d'insister sur ce nécessaire effort, qui est une des clefs du succès des missions de réforme du secteur de la sécurité.

Enfin, nous estimons que les Nations Unies doivent mettre au point une approche plus cohérente de la réforme du secteur de la sécurité. En effet, celle-ci est un processus complexe, qui repose sur une analyse précise des besoins *ex ante*, mais également sur une évaluation régulière des résultats et des améliorations à apporter. Cette recommandation a été formulée dans le dernier rapport du Secrétariat (S/2013/480) et le Conseil doit tout mettre en œuvre pour que cet exercice d'évaluation soit systématiquement mené. Il est important que les représentants spéciaux du Secrétaire général ou ses envoyés spéciaux prennent toute la mesure de l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et lui accordent, dans leurs missions, la place qu'elle mérite. Un soutien de qualité à la réforme du secteur de la sécurité est le gage du succès d'un processus et, à terme, un facteur de stabilité et de développement pour les pays concernés et donc un gage d'efficacité pour les Nations Unies.

Mme Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg félicite le Nigéria d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public. Votre présence aujourd'hui, Monsieur le Ministre, souligne l'importance que le Nigéria attache à la réforme du secteur de la sécurité. Nous saluons votre leadership en la matière. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2013/480) et de son exposé, qui montrent à quel point la réforme du secteur de la sécurité est au centre de l'attention des Nations Unies dans de nombreuses situations de conflit et de sortie de conflit.

Je m'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Dans *La République*, Platon fait dire à Socrate qu'il convient de prendre les mesures requises, notamment en matière d'éducation, pour empêcher que les gardiens de la Cité ne deviennent des prédateurs au lieu d'être les protecteurs bienveillants de leurs concitoyens, qu'ils surpassent en force. Dans le monde réel d'aujourd'hui, l'absence de mécanismes de gestion et de contrôle appropriés amène malheureusement des situations dans lesquelles les institutions chargées de la sécurité deviennent prédatrices et imposent leur propre loi, menaçant par là-même la population qu'elles étaient censées protéger.

En me basant sur l'excellent document de réflexion préparé par le Nigéria (S/2014/238, annexe), je concentrerai mes remarques sur trois aspects : l'appropriation nationale, le rôle des Nations Unies et des organisations régionales, et la contribution de mon pays à la réforme du secteur de la sécurité.

L'enjeu principal de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, c'est la création ou le rétablissement d'une relation de confiance entre l'État et ses citoyens. La légitimité d'un État provient de sa capacité de remplir ses fonctions régaliennes, dont la première est de protéger et de garantir la sécurité de sa population. C'est le principe même du contrat social. Il est donc évident que, pour réussir, la réforme du secteur de la sécurité doit être menée par les autorités

nationales, avec l'objectif de rendre le secteur de la sécurité responsable, efficace et à même de répondre aux besoins de la population. L'appropriation nationale du chantier de la réforme du secteur de la sécurité est donc la clef de son succès.

Je tiens à mentionner à cet égard l'exemple de la Guinée, que j'ai l'honneur d'accompagner en tant que Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix. En Guinée, c'est le Président de la République lui-même qui préside la commission stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris la réforme de la justice. Cela exprime bien une volonté politique au plus haut niveau de rompre avec un passé où les représentants des forces de l'ordre ont protégé leurs propres intérêts au lieu de la sécurité de la population. En Guinée, les efforts nationaux sont maintenant concentrés à juste titre sur la modernisation et la professionnalisation de la police et de la gendarmerie, des institutions clefs pour restaurer au quotidien la confiance entre l'État et l'ensemble de ses citoyens, sans exclusive.

J'en viens maintenant au rôle des Nations Unies. Tout en respectant le principe de l'appropriation nationale, l'ONU a une contribution essentielle à faire pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Comme le montrent les 14 opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales que le Conseil de sécurité a mandatées pour ce faire, l'appui des Nations Unies est requis, surtout dans des contextes où le conflit a considérablement affaibli les institutions étatiques.

Nous voyons un rôle particulier pour l'ONU dans la coordination de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et dans la mise en œuvre d'une approche globale de la réforme incluant les secteurs de la défense, de la police et de la justice et les aspects liés au contrôle parlementaire. En matière de coordination, je citerai l'exemple de la République démocratique du Congo. Dans le cadre du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Représentant spécial du Secrétaire général a été chargé par la résolution 2098 (2013) de jouer un rôle directeur dans la coordination de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité fourni par les partenaires internationaux et bilatéraux et par le système des Nations Unies, domaine crucial pour la stabilité durable du pays.

Pour soutenir le rôle clef de l'ONU, le Luxembourg a fourni de façon régulière un appui financier au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, en particulier au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Nous avons notamment soutenu l'établissement d'un fichier d'experts en matière de réforme du secteur de la sécurité et le déploiement rapide et flexible de ces experts sur le terrain, en cas de besoin. Nous avons prêté notre concours à des projets concrets de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo et en Somalie.

Le Luxembourg est aussi fier d'avoir appuyé le développement du cadre d'action politique pour la réforme du secteur de la sécurité que l'Union africaine a adopté l'année dernière. Les organisations régionales ont en effet un rôle indispensable à jouer pour guider les efforts de leurs États membres. Enfin, à travers sa participation en personnels aux missions de l'Union européenne, mon pays appuie résolument la réforme des Forces armées de la République démocratique du Congo, la formation des forces armées maliennes et le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures au Niger, et bientôt au Mali.

En conclusion, le Luxembourg ne peut que féliciter le Nigéria d'avoir proposé la première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, dont mon pays s'est volontiers porté coauteur. Nous saluons en particulier l'intégration, en prolongation de la résolution 2143 (2014), de dispositions fortes encourageant les États Membres à prendre en compte le besoin de protéger les enfants dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et à mettre en place des mécanismes de vérification permettant d'exclure des forces de sécurité nationales ceux qui se sont rendus responsables de violations et d'abus contre les enfants. La réforme du secteur de la sécurité doit en effet répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens, y compris les plus vulnérables.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je salue la participation du Ministre nigérian des affaires étrangères, M. Aminu Bashir Wali, à la présente séance du Conseil de sécurité en tant que Président. Cela réaffirme l'importance que revêt la réforme du secteur de la sécurité pour les pays africains.

Nous envisageons la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte des efforts de consolidation de la paix déployés au lendemain d'un conflit en vue de réaliser une paix durable et de réduire efficacement les tensions liées aux crises, pour prévenir la reprise des conflits armés. Il relève du droit souverain des

gouvernements nationaux d'entreprendre des réformes dans ce secteur. L'assistance internationale, fournie notamment par l'intermédiaire de l'ONU, doit l'être avec l'accord du pays hôte.

La réforme du secteur de la sécurité est un processus complexe multiforme. Même des progrès minimes accomplis durant les premières étapes de la réforme peuvent renforcer la confiance des citoyens dans leurs autorités, créer des conditions propices au retour de la population à une vie normale et ouvrir la voie au rétablissement d'une paix durable. Par ailleurs, un vaste appui populaire à des réformes globales entreprises par les autorités et leurs forces de sécurité peut jouer un rôle décisif dans la réconciliation nationale.

Les pays sortant d'un conflit ou qui sont récemment venus à bout de la phase critique d'une crise ne disposent souvent que de ressources limitées pour assurer la sécurité. C'est pourquoi l'aide de la communauté internationale est si nécessaire. Compte tenu de l'importance capitale et de l'absence fréquente de solutions autres que cette assistance fournie aux autorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité, nous rappelons qu'il est essentiel de respecter certains principes fondamentaux tels que l'accord des États récipiendaires et le respect de leur souveraineté nationale et de leur indépendance politique. C'est aux gouvernements qu'il revient de définir les priorités dans le cadre de telles réformes, de coordonner leur mise en œuvre et d'assumer la responsabilité des résultats obtenus. Nous devons également éviter d'exercer des pressions extérieures excessives et d'imposer à l'État récipiendaire la vision essentielle du processus de réforme. Un tutorat trop présent, à la limite de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, ne peut avoir que des effets néfastes.

Comme l'expérience nous l'a montré, il est crucial de tenir compte de la situation particulière des pays auxquels est fournie une aide. Ne pas tenir compte de ces particularités tout en cherchant à appliquer un modèle universel en ce qui concerne la réforme d'un secteur aussi important ne peut que mener à l'échec de ces formules toutes faites, qui se manifeste notamment par la reprise des conflits, comme nous le voyons par exemple en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

Sans aucun doute, l'ONU et, surtout, ses missions de consolidation de la paix ont un rôle central à jouer dans l'assistance fournie par la communauté internationale aux pays sortant d'un conflit. Objectivement, le Conseil de sécurité confie de plus en plus fréquemment des mandats multidimensionnels qui comportent des tâches de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix jouent un rôle important dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la remise en état des institutions de maintien de l'ordre et au rétablissement de l'état de droit en général.

Un autre organe qui joue un rôle important dans la reconstruction après les conflits, et en particulier dans la réforme du secteur de la sécurité, est la Commission de consolidation de la paix. L'élaboration d'une démarche globale équilibrée pour coordonner l'appui consultatif et financier mutuellement complémentaire dans les pays sortant d'un conflit renforce considérablement la stabilité, la responsabilité et le professionnalisme des structures nationales de sécurité. D'autre part, nous ne devons pas sous-estimer le potentiel du Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'instrument souple de financement des projets de réforme du secteur de la sécurité.

Le modèle de coopération entre les États d'une région donnée, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, montre également qu'un potentiel important existe en matière de réforme du secteur de la sécurité. Les vastes échanges de pratiques optimales entre ces acteurs, ainsi que la fourniture d'un appui financier opportun, permettent de régler plus efficacement les problèmes existants et nouveaux dans le cadre du processus de réforme. Un exemple clair de coopération régionale est celui de l'Afrique et des activités de l'Union africaine.

Nous remercions la délégation nigériane d'avoir coordonné les activités relatives au projet de résolution sur cette question, et nous appuyons son adoption.

M. Barros (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, et nous remercions la présidence nigériane d'avoir organisé le présent débat public pour examiner les obstacles et les possibilités que présente la réforme du secteur de la sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et de la présentation du rapport dont nous sommes saisis (S/2013/480).

La mise en place d'un secteur de la sécurité efficace, professionnel et responsable est essentielle pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. La réforme du secteur de la sécurité joue au bout du compte un rôle fondamental dans le renforcement

de l'état de droit au niveau national. Elle est donc un élément clef du processus de consolidation de la paix, concernant lequel nous soulignons l'importance du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix en prévoyant des programmes de réforme du secteur de la sécurité pour les pays inscrits à son ordre du jour. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix, auquel le Chili contribue régulièrement, dispose de ressources qui peuvent être utilisées dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ou de programmes de formation de la police. Le nombre de mandats définis par le Conseil de sécurité intégrant cette question a augmenté, passant de 14 en 2008 à 37 en 2012. Cela confirme que la réforme du secteur de la sécurité est pleinement intégrée aux domaines du maintien de la paix, de la prévention des conflits et du développement.

La coopération internationale est particulièrement appropriée pour s'assurer que le processus de réforme du secteur de la sécurité puisse atteindre ses objectifs de manière effective et efficace. Il existe de nombreux exemples de collaboration avec l'ONU et de coopération bilatérale relatives à des processus de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, nous observons que des pays ayant bénéficié par le passé de cette coopération sont maintenant en mesure de partager leurs expériences et de coopérer avec d'autres pays rencontrant des problèmes similaires. S'agissant de coopération bilatérale, depuis 1996, mon pays mène des programmes d'assistance technique entre la police chilienne et la Police nationale d'Haïti, dans le cadre desquels entre 30 et 60 officiers et sous-officiers haïtiens sont formés chaque année.

Quoi qu'il en soit, et sans préjudice du rôle de la coopération internationale, c'est à l'État qu'il incombe de garantir la sécurité sur son territoire et qui a le droit souverain et la responsabilité de définir sa propre démarche nationale et ses priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité. Cela suppose une volonté politique de la part de toutes les parties concernées pour pouvoir progresser dans la mise en place ou le renforcement des institutions et mécanismes de sécurité. Il faut en même temps fournir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de cette réforme.

Les processus de réforme du secteur de la sécurité doivent faire l'objet d'un consensus et n'exclure personne, en assurant la participation de la société civile, des femmes en particulier, aussi bien pour ce qui est de l'examen et de l'élaboration des politiques adoptées que de leur application ultérieure. À cet égard, la mise en place de quotas pour les groupes minoritaires dans les institutions chargées de la sécurité semble être un moyen utile de veiller à ce que la légitimité de ces nouvelles institutions soit reconnue par la population. Ces processus doivent non seulement être transparents, ouverts et participatifs, mais également soumis au contrôle et à la supervision d'institutions démocratiques afin de garantir leur bon fonctionnement dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les initiatives relatives à la réforme du secteur de la sécurité doivent également assurer la responsabilité, prévenir l'impunité et promouvoir ainsi des processus de réconciliation nationale afin de réparer le tissu social. À cet égard, nous considérons que tous les processus de réforme de ce secteur doivent prévoir un accès rapide aux tribunaux nationaux et à la Cour pénale internationale, conformément au principe de complémentarité. Nous soulignons le rôle central joué par l'Assemblée générale dans l'élaboration d'une approche de l'ONU dans ce domaine.

Dans le même temps, une planification et une mise en œuvre cohérentes et intégrées sont importantes. Elles doivent comprendre des orientations générales, le renforcement des capacités civiles et le renforcement des mécanismes de coopération et de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous prenons acte du travail réalisé par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et les groupes spécialisés, aussi bien sur le terrain qu'au Siège et par le service de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance des lignes directrices et politiques de l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et les notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité.

Enfin, mon pays est d'accord avec la déclaration présidentielle adoptée le 12 octobre 2011 sur le fait que

> « des institutions de sécurité efficaces, professionnelles et responsables sont la clef de voûte de la paix et du développement durable » (*S/PRST/2011/19*).

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué

le présent débat et de votre présence ici aujourd'hui. Je remercie également la présidence nigériane du Conseil de sécurité pour tous ses efforts importants concernant la réforme du secteur de la sécurité, une tâche qui pourrait être porteuse de transformations.

En mai 2006, quatre ans après l'indépendance du Timor-Leste, alors que le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste préparait son retrait, une crise dans le secteur de la sécurité a provoqué une nouvelle situation d'urgence politique, sécuritaire et humanitaire. Cette situation a été précipitée par le renvoi de près d'un tiers des forces armées timoraises, et la police et l'armée se sont de nouveau combattues dans la rue. La destruction de l'ordre public a fait des dizaines de morts et environ 150 000 personnes déplacées. Face à cela, à la demande du Timor-Leste, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal ont déployé une force internationale de stabilisation et, en août 2006, le Conseil a autorisé une autre mission de maintien de la paix, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Nous devons tenir compte des leçons importantes de cela et d'autres exemples de rechute dans le conflit pour ce qui est de la place centrale que la réforme du secteur de la sécurité peut occuper pour la stabilité à long terme et pour les moyens d'appuyer cette réforme. L'issue est très positive avec le Timor-Leste, qui a fait des progrès considérables dans la réforme de son secteur de la sécurité, renforçant non seulement ses capacités mais aussi la gouvernance et le contrôle civil. En mars 2011, la police nationale a assumé de nouveau la responsabilité principale des activités de police après un transfert progressif des fonctions de la MINUT. Notre idée de la réforme du secteur de la sécurité a évolué – une évolution facilitée par l'expérience au Timor-Leste. Alors que nous la concevions de manière étroite comme la formation et l'équipement d'institutions, nous considérons désormais que la réforme du secteur de la sécurité est un processus qui doit englober le dispositif de sécurité dans son ensemble et qui est autant politique que technique.

Je m'arrêterai sur trois questions. La première est celle de l'adhésion nationale. Les autorités nationales doivent concevoir et promouvoir une vision stratégique pour la réforme, mais la réforme du secteur de la sécurité consiste, à bien des égards, en un contrat entre le secteur de la sécurité et la population et, par conséquent, pour être efficace, elle doit être approuvée par la population locale. La participation de la société civile, y compris les groupes de femmes, est essentielle.

De quelle façon pouvons-nous favoriser au mieux une telle prise en main et un tel esprit d'initiative? La réforme du secteur de la sécurité de deuxième génération au Timor-Leste est un bon exemple. Le Gouvernement a pris fermement les rênes, avec l'appui de la MINUT et des partenaires internationaux – dont l'empreinte est relativement faible. Il y a eu d'importantes activités d'information de la population. Les dernières activités de la MINUT ont été inspirées par une meilleure pratique, un plan de transition conjointement convenu, y compris un cadre pour la prise définitive des fonctions par les institutions timoraises chargées de la sécurité et le maintien de l'appui fourni par d'autres partenaires. De manière séparée, l'Australie a signé un « New Deal » avec le Gouvernement timorais, et a notamment pris l'engagement d'appuyer les objectifs du Timor-Leste concernant la reconstruction et la réforme du secteur de la sécurité dans les domaines de la prévention de la criminalité et des enquêtes, de la sécurité publique et du contrôle des frontières.

Ma deuxième remarque a trait à l'évaluation de l'impact. Nous devons trouver de nouveaux moyens d'évaluer le véritable impact de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la confiance de la population dans les services de sécurité. Dans les Îles Salomon, un instrument novateur – le sondage d'opinion annuel – examine la façon dont les forces de police sont perçues. Cela éclaire la planification de la réforme de la police et des activités de maintien de l'ordre par le Gouvernement et la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon conduite par l'Australie.

Ma troisième observation concerne le rôle de l'ONU. De nombreuses initiatives relatives à la réforme du secteur de la sécurité échouent parce que l'accent est mis uniquement sur les aspects techniques, mais l'ONU peut être exceptionnellement bien placée pour appuyer une perspective globale dans l'ensemble du secteur. La MINUT, par exemple, a secondé l'examen complet du secteur de la sécurité au Timor-Leste, ce qui a permis d'élaborer une nouvelle législation pour les secteurs de la sécurité et de la défense.

La réforme du secteur de la sécurité est plus efficace lorsqu'elle s'accompagne de la mise en place d'institutions démocratiques solides. Ce sont par nature des processus politiques, et le projet de résolution d'aujourd'hui encourage à juste titre les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général à mettre

l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité dans leurs missions de bons offices.

Enfin, je voudrais mentionner deux domaines d'action spécifiques où l'ONU contribue à la réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, s'agissant des sanctions, le régime de la Côte d'Ivoire, où l'importation de matériel létal est directement liée au processus gouvernemental de réforme du secteur de la sécurité, constitue l'un des exemples les plus frappants de la connexion qui existe entre les embargos sur les armes et la réforme du secteur de la sécurité. Ces embargos permettent de stopper les flux d'armes susceptibles de raviver la violence et de créer les conditions propices à la mise en place de solides institutions chargées de la sécurité. Les groupes d'experts peuvent apporter un soutien précieux – par exemple, en fournissant des informations sur les menaces et les flux illicites, ce qui peut contribuer à l'élaboration de la réforme du secteur de sécurité. Nous appelons à une coopération plus étroite entre les missions des Nations Unies, les Comités des sanctions et les groupes d'experts sur ces questions.

Deuxièmement, concernant la réforme de la police, le Conseil vient d'autoriser le déploiement, au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de l'un des éléments de police les plus nombreux d'une opération de maintien de la paix. Dans ce pays, il est absolument crucial de reconstruire le secteur de la sécurité, qui est dévasté.

Lorsque l'on pense à la Police des Nations Unies, nos esprits se représentent souvent des unités de police constituées en train de patrouiller. Mais je tiens à souligner le rôle important que les policiers et les civils des missions des Nations Unies peuvent jouer afin de contribuer à la reconstitution et à la réforme de la police du pays hôte.

La réforme de la police est souvent éclipsée par la réforme de l'armée, plus prestigieuse. Pourtant, les policiers représentent la face visible du secteur de la sécurité, ceux vers qui la population doit se tourner pour être protégée, et sont des gardiens, comme la représentante du Luxembourg nous l'a rappelé ce matin. La mise sur pied d'organismes de maintien de l'ordre et de répression responsables et professionnels, au service de la communauté – tous ces efforts ayant été appuyés par la MINUT ces dernières années –, est indispensable au rétablissement de l'état de droit et de la confiance dans les autorités. Nous demandons que le Conseil accorde davantage d'attention à cette question, y compris dans les mandats.

L'ONU est sans doute la mieux placée pour coordonner l'aide internationale, mais elle doit apprendre à mieux coordonner sa propre assistance policière, notamment en harmonisant les diverses approches adoptées par les différents pays fournisseurs de contingents aux missions. Le nouveau cadre d'orientation stratégique de la Division de la police contribuera sensiblement à la normalisation des activités de police des Nations Unies, et notamment du renforcement des capacités.

Pour terminer, la réforme du secteur de la sécurité consiste fondamentalement à veiller à ce que les institutions d'un État servent et protègent sa population. L'appui à la réforme du secteur de la sécurité fait de plus en plus partie intégrante, et à juste titre, des mandats autorisés par le Conseil. C'est en fait notre stratégie de sortie. Lorsqu'elle est menée à bien, la réforme du secteur de la sécurité fournit une base stable et susceptible d'introduire de profonds changements qui permet de garantir la paix, la sécurité et le développement sur le long terme.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat thématique sur la réforme du secteur de la sécurité, qui est essentielle pour garantir une paix durable et la stabilité dans les pays qui sortent d'un conflit. Je remercie également S. E. M. Ban Ki-moon de sa déclaration. Votre présence ici aujourd'hui, Monsieur le Président, témoigne de l'engagement sans faille de votre pays en faveur des activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, dont la réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante.

Nous ne cessons de dire, sans en tirer de fierté, que plus des deux tiers des questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent les conflits en Afrique. Il nous faut ajouter que, dans tous ces conflits, les forces de sécurité ont manqué à leur devoir de protéger les institutions nationales, l'intégrité territoriale du pays et, pire que tout, les civils. Ces dernières années, nous avons connu des situations où la faiblesse des armées nationales a permis aux groupes armés de progresser, et même de renverser des gouvernements. Dans d'autres situations, les armées nationales ont été utilisées pour commettre des atrocités massives contre les civils mêmes qu'ils étaient chargés de protéger. Ce fut le cas en Libye et au Rwanda, où les Forces armées

rwandaises, qui avaient été ethnicisées et régionalisées depuis l'indépendance en 1963, ont été les principaux responsables du génocide de 1994 contre les Tutsi, aux côtés des infâmes milices Interahamwe.

Je voudrais ici faire part au Conseil de notre humble expérience. Le Rwanda a tiré les leçons de son sombre passé. Après la fin du génocide en juillet 1994, qui a été stoppé par le Front patriotique rwandais, le pays s'est engagé dans une réforme sans précédent du secteur de la sécurité, en commençant par intégrer dans les nouvelles forces de sécurité des membres de l'armée vaincue. L'un d'eux est même devenu Ministre de la défense. Compte tenu du fait que le Rwanda était presque un État en faillite, la première chose a été de garantir la sécurité en intégrant et en formant une force de défense nationale cohérente. La politique d'intégration de l'armée et de la milice en une force cohérente – qui allait devenir la Force de défense rwandaise – a servi de modèle pour l'ensemble de la société, qui s'était retrouvée divisée. Une fois la sécurité assurée, il était plus facile de commencer à renforcer les capacités dans tous les autres secteurs. C'est dans ce contexte que le Rwanda, sous l'égide du Front patriotique rwandais, a pu définir sa mission : intégrer et réintégrer son peuple, à commencer par l'armée.

Le mouvement en faveur de la réforme du secteur de la sécurité a été décrit comme un processus de mise en place de structures de sécurité professionnelles et efficaces permettant aux citoyens de vivre leur vie en toute sécurité. Comme c'est le cas pour d'autres dirigeants d'institutions publiques, les principaux commandants de l'armée et de la police rwandaises se sont engagés à atteindre des objectifs clairs et mesurables aux termes d'un contrat de performance annuelle, dont l'évaluation est communiquée chaque année au Président de la République.

Ces dernières années, les recherches ont montré que la plupart des Rwandais avaient confiance en leur police et en leur armée. Grâce aux progrès rapides qu'il a réalisés pour renforcer ses institutions, notamment dans le secteur de la sécurité, le Rwanda a décidé de fournir activement des contingents aux missions de maintien de la paix africaines et des Nations Unies.

Cela dit, ce qui précède montre bien que la réforme du secteur de la sécurité doit constituer un effort prioritaire afin que le secteur de la sécurité devienne plus crédible et plus fiable, et que la population puisse s'y identifier. C'est possible à condition que les services de sécurité et de justice soient assurés de manière efficace et efficiente par des institutions du secteur de la sécurité responsables devant le gouvernement et le peuple, et fonctionnant sans discrimination et dans le plein respect de l'état de droit.

Nous pensons que le rétablissement de l'autorité et du contrôle du gouvernement dans tous les secteurs au lendemain d'un conflit est une condition préalable à la paix et à la stabilité durables. L'édification de l'État à tous les niveaux est donc un objectif politique essentiel de l'intervention de la communauté internationale après un conflit.

Nous considérons en outre la réforme du secteur de la sécurité comme une condition essentielle, mais non suffisante, à la paix et à la sécurité durables. Elle doit s'inscrire dans un processus plus vaste de démocratisation et de réforme s'appliquant à toute situation d'après-conflit. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la réforme du secteur de la sécurité doit s'intégrer le plus tôt possible au processus de paix comme l'une des composantes essentielles de la prévention des conflits, du relèvement rapide, de la consolidation de la paix et du développement durable.

S'agissant du processus même de réforme du secteur de la sécurité, nous devons concentrer nos efforts sur trois questions qui, selon nous, sont d'une importance cruciale pour la bonne mise en œuvre de cette réforme et le Conseil devrait encourager ces efforts. Il s'agit de l'appropriation nationale, de la coordination et du renforcement des capacités.

Une fois la réforme du secteur de la sécurité lancée, il est indispensable que ce processus repose sur l'appropriation nationale et corresponde aux besoins nationaux de sécurité, tels que définis par le gouvernement. Nous savons que l'appropriation nationale s'accompagne également d'une responsabilité et d'un engagement au niveau national Cette responsabilité inclut l'utilisation efficace de l'appui des donateurs, ainsi que la planification et la mise en œuvre du processus de réforme dans l'optique de résultats à long terme en matière de sécurité. De plus, l'appropriation nationale ne peut être ni viable ni réaliste si la charge financière de la réforme n'incombe qu'à des acteurs et des partenaires extérieurs. Les États Membres qui mettent en œuvre une réforme du secteur de la sécurité doivent également engager des ressources nationales dans ce processus. Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués, la coordination entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales et sous-régionales, l'ONU et d'autres organisations internationales est

d'une importance critique. Il faut rationaliser cette coordination afin qu'elle s'attache en priorité à renforcer les capacités nationales de manière qu'à terme les États Membres assument leurs responsabilités en la matière.

L'ONU doit faire plus pour aider à renforcer les compétences hors du système des Nations Unies, notamment celles des organisations régionales et sous-régionales qui s'attachent à relever les défis de leurs régions. Nous apprécions le travail réalisé par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix pour faire avancer ces efforts, et nous appelons le Secrétaire général à renforcer ces deux entités. Nous appelons également le Conseil à examiner les questions relatives aux accords de paix, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, et à d'autres aspects de la réforme du secteur de la sécurité lorsqu'il autorise des opérations de maintien de la paix afin de s'assurer que celles-ci contribuent au rétablissement d'une sécurité durable. Le Conseil doit considérer la réforme du secteur de la sécurité comme l'une des pierres angulaires d'une paix durable.

La Commission de consolidation de la paix doit encourager la coordination et la cohérence des efforts de réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit et, le cas échéant, proposer au Conseil les mesures importantes à prendre lorsqu'il envisage d'initier des processus de réforme du secteur de la sécurité. Cela permettra d'assurer que le rôle du Conseil dans la réforme du secteur de la sécurité reste relié à un pays donné et soit le résultat d'une stratégie globale de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité en vue d'instaurer la paix et la stabilité, tout en veillant à ce que l'ONU soit unie dans l'action.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Aminu Wali, Ministre des relations extérieures du Nigéria, d'avoir organisé ce débat public sur une question sur laquelle l'Argentine a été très active depuis la tenue en 2009 d'un séminaire de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les perspectives régionales de l'approche adoptée par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, et depuis décembre 2012, à travers notre participation au Groupe d'amis de la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par Représentants permanents de la Slovaquie et de l'Afrique du Sud. Votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre, et celle du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, attestent du rôle directeur de votre pays sur cette question, ce que l'Argentine reconnaît et apprécie.

LArgentine attache une grande importance à l'évolution récente dans le cadre de l'ONU de la situation concernant la question de la réforme du secteur de la sécurité. Nous reconnaissons que le lien étroit entre la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'état de droit contribue à la prévention des conflits. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2013/480), les réformes du secteur de la sécurité dépendent du contexte politique dans lequel elles sont menées. C'est pourquoi ces réformes sont non seulement interdépendantes, mais elles s'inscrivent également dans les processus plus larges de transformation, en particulier dans les sociétés en situation de conflit et d'après-conflit. À cet égard, la réforme du secteur de la sécurité englobe une large gamme de politiques publiques axées sur la promotion d'une sécurité démocratique, efficace et responsable de la part de l'État, ce qui entraîne un important développement économique, culturel et social, et favorise la confiance et la participation communautaire. Ainsi, il faut garantir que les institutions de sécurité fonctionnent avec efficacité dans un cadre conforme à la démocratie et au respect rigoureux des droits de l'homme.

La réforme du secteur de la sécurité est de plus en plus souvent l'un des éléments fondamentaux des mandats des missions multidimensionnelles de maintien de la paix – qui deviennent de plus en plus complexes et intégrées – et des missions politiques spéciales, lorsque les circonstances concrètes l'exigent, afin d'aider les autorités nationales dans les situations de conflit et d'après-conflit. Cet appui exige non seulement l'application adéquate de mesures de protection des populations civiles, notamment celles qui sont exposées à des menaces imminentes de violence, mais aussi l'inclusion coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité dans d'autres aspects relatifs au renforcement de l'état de droit, tels que la coopération pour le renforcement des institutions en général, la tenue d'élections libres et transparentes, la mise en marche de processus politiques inclusifs, la planification et la mise en œuvre de programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et l'application effective des directives relatives à la problématique hommes-femmes, et dans certains cas, l'adoption d'une nouvelle Constitution. Il est clair, cependant, que seuls un dialogue et un engagement politique et le fonctionnement durable des institutions de l'état de droit peuvent ouvrir la voie à des réformes à long terme qui

contribuent à la prévention des conflits. Ainsi, pour que cette réforme soit durable, les fonctionnaires de l'État et les membres des forces de sécurité doivent suivre une formation idoine.

Une réforme du secteur de la sécurité effective et coordonnée ne peut qu'être positive pour les gouvernements nationaux des pays concernés, ainsi que pour les groupes et institutions locaux de défense des droits de l'homme qui s'efforcent de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Ils contribuent à éliminer l'impunité et à garantir que les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire rendent des comptes devant la justice en fournissant conseils et assistance aux gouvernements nationaux qui enquêtent sur ces atrocités. C'est pourquoi la réforme du secteur de la sécurité est en corrélation étroite avec la réforme du système judiciaire.

En conséquence, le processus de réforme ne doit pas donner l'impression d'être imposé. Nous l'avons souvent dit. Il faut veiller à ce que ce processus trouve un écho national et prenne en considération les besoins effectifs et réels des pays et les circonstances qui lui sont spécifiques. Et la réforme doit être structurée sur des décisions nationales. Il ne s'agit pas pour l'ONU d'imposer des recettes, mais de contribuer à aider les sociétés qui le demandent à bâtir, à partir de leurs propres expériences, de leurs cultures, de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs attentes, la base institutionnelle d'un développement juste et pacifique.

Nous croyons qu'à cette fin, il faut établir une plus grande coordination entre les entités de l'Organisation chargées de cette question. C'est pourquoi nous encourageons le Secrétaire général à établir des liens opérationnels concrets entre l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe de l'état de droit et l'initiative « Les droits avant tout ».

Il importe également d'appliquer les instruments mis au point par l'Organisation, tels que les principes élaborés par le Secrétaire général pour guider les activités menées en appui à la réforme du secteur de la sécurité, la politique de diligence en matière de droits de l'homme, et l'appui accordé par l'ONU aux forces de sécurité ne relevant pas d'elle. Nous partageons l'opinion exprimée dans les rapports du Secrétaire général sur cette question s'agissant de l'importance de prendre en compte les arrangements régionaux dans ce domaine ainsi que du rôle essentiel que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales pour appuyer les processus de réforme du secteur de la sécurité menés au niveau national par différents pays.

L'action de l'Organisation exige également que pour exécuter de nouveaux mandats complexes et multidimensionnels, selon que de besoin, les missions de maintien de la paix dépendent de plus en plus de la capacité de pouvoir déployer des experts, notamment pour accomplir des tâches policières et civiles spécifiques, tels que les experts en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes, de prise en charge intégrale des victimes de violence sexuelle et sexiste, de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement des institutions garantes de l'état de droit. Nous avons constaté une évolution positive de la situation à cet égard, avec des possibilités d'innovation importantes s'agissant de la coopération technique et du renforcement de la coopération Sud-Sud. Nous voudrions également souligner le rôle important que joue la réforme du secteur de la sécurité dans les processus de consolidation de la paix et dans la prévention de la reprise de conflits, ainsi que le rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix dans la définition d'une vision nationale sans exclusive de la réforme du secteur de la sécurité.

Pour terminer, l'objectif est de passer de sociétés qui vivent dans la peur de l'insécurité à des sociétés qui vivent à l'abri de la peur. Vu l'expérience historique récente des pays d'Amérique latine et d'Afrique, nous pouvons dire qu'ils ont beaucoup à apporter à l'approche internationale des Nations Unies sur cette question et que nous avons tiré des enseignements importants de cette expérience, relativement à la réforme du secteur de la sécurité : de la consolidation de la gouvernance politique dans le secteur de la sécurité à la garantie d'une sécurité effective pour les citoyens, en passant par la professionnalisation du personnel et le strict respect des droits de l'homme, qui doit être une priorité. S'agissant de l'Argentine, depuis le rétablissement de la démocratie et depuis la création du Ministère de la sécurité en 2010, la sécurité va de pair avec des principes, des valeurs et des politiques publiques qui se fondent sur le strict respect de l'état de droit.

Je voudrais conclure en saluant le travail remarquable accompli par le Nigéria à la tête du Conseil durant le mois d'avril. Nous nous réjouissons à la perspective d'adopter un projet de résolution sur cette question cet après-midi. Nous aurions aimé que

l'on suive une approche plus intégrée car nous estimons que la réforme du secteur de la sécurité s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réformes. En tout état de cause, nous tenons à féliciter la délégation nigériane et à l'assurer de notre appui, tout en étant convaincus que nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé et présidé cet important débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé édifiant d'aujourd'hui.

Lorsqu'on demande aux gens de classer par ordre de priorité ce qui est plus important pour eux, ils répondent que leur sûreté et leur sécurité et la confiance qu'ils ont en ceux qui sont chargés d'assurer cette sécurité constituent la plus haute priorité. Aujourd'hui, nous allons reconnaître ce fait en adoptant le tout premier projet de résolution du Conseil de sécurité sur la réforme du secteur de la sécurité. Le Royaume-Uni est fier de s'être porté coauteur de ce projet de résolution.

Lorsque les citoyens sont en sécurité, les pays peuvent se remettre des conséquences de conflits et développer leurs économies. La Sierra Leone et le Timor-Leste sont d'excellents exemples qui montrent à quel point des efforts patients pour réformer le secteur de la sécurité d'un pays dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer l'état de droit sont d'une importance cruciale pour la croissance économique des pays. Inversement, dans la plupart des pays où nous avons vu assisté à une reprise des hostilités, comme la République centrafricaine et le Soudan du Sud, l'effondrement ou la mauvaise gestion du secteur de la sécurité est souvent un facteur important qui contribue à la violence.

L'un des défis les plus importants auxquels l'ONU fait face en matière de réforme du secteur de la sécurité est de savoir comment effectuer cette réforme lorsque l'autorité de l'État s'est complètement effondrée, lorsque la légitimité politique est toujours contestée ou lorsque de graves violences persistent. Dans des pays comme la Libye, la Somalie et la République centrafricaine, les missions des Nations Unies sont confrontées à des défis liés à la réforme du secteur de la sécurité dans des environnements extrêmement précaires.

Notre objectif ultime doit être de mettre en place des secteurs de la sécurité compétents, prêts à rendre compte de leur action et responsables, et pris pleinement en charge par les pays concernés. Cependant, dans les premières phases d'un processus de réforme, nous devons être réalistes quant à ce que nous pouvons accomplir et établir les priorités et l'ordre des interventions en conséquence. Dans des situations marquées par la violence et l'instabilité, on ne peut pas attendre de mener à bien la réforme du secteur de sécurité avant d'assurer la sécurité. L'objectif immédiat doit être de réduire la violence et de protéger les civils. Nous devons tout mettre en œuvre pour stabiliser la situation à court terme tout en nous employant à créer les conditions propices à un règlement politique durable et à une réforme du secteur de la sécurité à plus long terme.

Trop souvent, nous nous lançons dans des processus de réforme globale du secteur de la sécurité alors que les conditions politiques nécessaires ne sont pas réunies. Nous formons, armons et équipons les forces de sécurité sans tenir compte des conséquences que cela aura sur l'équilibre politique fragile dans le pays ou de la façon dont les forces de sécurité sont perçues par les citoyens qu'elles doivent protéger. Parfois, à cause de notre empressement à agir, nous faisons plus de mal que de bien et nous contribuons à exacerber l'instabilité. Nous pouvons éviter ces erreurs.

Premièrement, au niveau du Conseil, nous avons la responsabilité de donner aux missions des mandats plus clairs et plus crédibles, en classant les tâches à accomplir chronologiquement et par ordre de priorités sur la base des besoins les plus urgents en matière de sécurité. Dans les premiers jours après le déploiement d'une mission, notre objectif ne doit pas être de mener de vastes activités de réforme du secteur de sécurité. Nous devons nous concentrer sur les questions les plus urgentes afin de stabiliser la situation.

Deuxièmement, les missions ne peuvent pas se permettre de dissocier leurs bons offices et leurs fonctions politiques de leurs tâches relatives à la réforme du secteur de sécurité. Les deux volets sont intimement liés. Les représentants spéciaux du Secrétaire général doivent s'attacher à créer l'espace politique nécessaire pour la réforme du secteur de sécurité et obtenir des dirigeants des engagements qu'ils feront avancer cette réforme. De même, des mesures rapides dans le secteur de la sécurité visant à réduire la violence, à protéger les citoyens et à renforcer la confiance entre les citoyens et les autorités nationales peuvent contribuer à renforcer les processus politiques et les dialogues nationaux en cours. S'ils sont bien gérés, ces efforts peuvent se renforcer mutuellement.

Troisièmement, à elles seules, les missions des Nations Unies ne peuvent pas mener à bien les processus de réforme du secteur de la sécurité. Des interventions efficaces dans le secteur de la sécurité doivent mettre à profit tous les outils à la disposition de l'ONU – les outils politiques, de sécurité, de consolidation de la paix et de développement. Pour ce faire, nous devons renforcer les mécanismes internes de l'ONU, aussi bien sur le terrain qu'au Siège, afin de coordonner les activités menées en matière de réforme du secteur de sécurité. En outre, l'ONU doit renforcer ses partenariats avec les organisations régionales, comme l'Union africaine et l'Union européenne, qui peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des tâches essentielles en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Le Royaume-Uni continuera d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité à travers le monde. Nous avons tenu notre promesse de consacrer 0,7 % de notre revenu national brut à l'aide étrangère. Nous sommes le seul pays membre du Groupe des Vingt à le faire. Au moins 30 % de cette aide sera réservée à des États touchés par un conflit. Au cours de cette dernière décennie, nous avons affecté 278 millions de dollars à l'appui des programmes de sécurité et de justice dans 25 pays dans différentes régions du monde. Par exemple, en République démocratique du Congo, un programme du Royaume-Uni a contribué à renforcer les capacités et le respect du principe de responsabilité de la Police nationale congolaise et du secteur de la sécurité intérieure, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des femmes et des filles.

Le Royaume-Uni considère la sécurité et l'accès à la justice comme un service de base au même titre que la santé et l'éducation et un droit fondamental, tel que reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans toutes ses activités en matière de sécurité et de justice, le Royaume-Uni suit une approche axée sur l'être humain, en mettant l'accent non seulement sur la sécurité de l'État, mais aussi sur la façon dont les individus perçoivent l'insécurité et accèdent à la justice.

Monsieur le Président, je vous remercie de nouveau d'avoir organisé ce débat et d'avoir présenté l'important projet de résolution qui sera adopté cet après-midi. La mise en place de services de sécurité responsables et capables de s'adapter aux besoins de la population dans les pays sortant d'un conflit doit rester une priorité pour le Conseil, afin que partout dans le monde, chacun puisse vivre en sécurité et à l'abri de la violence.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite de l'initiative du Nigéria d'organiser le présent débat public, et nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de participer personnellement à la présente séance. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé sur la réforme du secteur de la sécurité.

La réforme du secteur de la sécurité est un outil essentiel pour la prévention des conflits et les activités de consolidation de la paix après un conflit, et elle prend toute son importance quand le Conseil examine les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. En réalité, toutefois, les opérations normatives de la réforme du secteur de la sécurité sont souvent rendues floues au cours du processus opérationnel. En vue de réduire les divergences entre les parties prenantes concernées et d'appuyer plus efficacement la réforme du secteur de la sécurité, un examen de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité doit porter sur ses divers aspects.

Premièrement, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'appropriation nationale. L'appropriation nationale, toutefois, présuppose un certain degré d'unité nationale. Si dans certaines situations il n'est pas répondu de façon adéquate aux griefs et à l'animosité par la réconciliation et les mécanismes de la justice traditionnelle, on ne doit pas s'attendre à ce que la réforme du secteur de la sécurité aboutisse aux résultats souhaités. Elle ne peut être guère couronnée de succès si elle ne bénéficie pas d'un large appui. C'est pourquoi les gouvernements hôtes doivent accorder la priorité à la réconciliation nationale en vue de créer un environnement favorable à une réforme viable du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité doit être menée dans le cadre de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Elle n'est pas supposée être menée pour appuyer des régimes spécifiques, mais plutôt pour renforcer les systèmes de sécurité et judiciaire des sociétés prises dans leur ensemble. À cet égard, nous formons l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes s'efforceront d'optimiser leur compréhension commune des fondements, objectifs et stratégies de la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte d'un pays donné.

Troisièmement, le concept et l'ampleur de la réforme du secteur de la sécurité continuent d'évoluer. C'est pourquoi nous devons maintenir un équilibre entre

expansion et concentration dans une perspective axée sur les résultats. Vue dans un contexte plus large, la réforme du secteur de la sécurité est un élément cohérent qui s'impose tout au long du processus de prévention des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement. Étant donné sa nature multidimensionnelle, l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour coordonner des interventions globales et rationalisées. Les modalités d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, doivent être élaborées plus avant. Les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la communauté des donateurs, doivent aussi consolider leurs partenariats en vue d'optimiser les résultats.

Enfin, je voudrais de nouveau remercier la présidence nigériane qui a amené le Conseil à adopter – plus tard dans la journée – son tout premier projet de résolution sur la réforme du secteur de la sécurité, après la déclaration présidentielle adoptée sur le même sujet en 2011 (S/PRST/2011/19), également sous la présidence du Nigéria. Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité doit continuer à affiner le concept de réforme du secteur de la sécurité en tant qu'élément clef du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative du Nigéria de convoquer le présent débat public sur la réforme du secteur de la sécurité, et se félicite de votre présence au Conseil, Monsieur le Président, pour présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie aussi le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies, comme énoncé dans sa Charte. En tant que tel, il est l'une des pierres d'angle de l'activité de l'Organisation. La création d'un environnement stable, viable et sécurisé est une prémisse et une base fondamentale pour rétablir la sécurité générale, promouvoir le développement économique et social et progresser dans divers domaines dans les pays sortant d'un conflit. L'aide de l'ONU aux pays sortant d'un conflit qui s'efforcent de réformer le secteur de la sécurité et de remettre sur pied un secteur de la sécurité qui soit efficace et professionnel non seulement revêt une importance cruciale pour ces pays, mais peut aussi aider l'Organisation et le Conseil de sécurité à mieux s'acquitter de leur devoirs sacrés, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans le cadre de ses activités de maintien et de consolidation de la paix menées ces dernières années dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone, l'Organisation des Nations Unies a appuyé de façon énergique les efforts faits en matière de réforme du secteur de la sécurité par les pays concernés, et mobilisé la communauté internationale afin qu'elle renforce l'aide qui leur est apportée. Elle n'a pas cessé non plus de coopérer étroitement avec les organisations régionales. Tout cela a donné des résultats positifs et effectifs. Il existe une compréhension commune croissante chez les États Membres de l'importance de la réforme du secteur de la sécurité. Toutes les parties ont participé activement aux discussions sur la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de plateformes telles que la Commission de consolidation de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Groupe d'amis de la réforme du secteur de la sécurité, où ont été échangées des propositions et des recommandations sur le renforcement des activités de l'ONU en la matière. Le Secrétariat aussi a travaillé d'arrache-pied afin de faire le bilan de son expérience, d'améliorer ses méthodes de travail et de renforcer la coordination interinstitutions au moyen de mécanismes comme l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, avec de bons résultats.

Dans l'intervalle, la situation évolue et l'Organisation des Nations Unies doit trouver une solution aux nombreux problèmes nouveaux et relever les défis qu'elle rencontre dans l'aide qu'elle apporte à la réforme du secteur de la sécurité, pour mieux appuyer les actions menées dans ce domaine par les pays sortant d'un conflit. Je voudrais à cet égard soulever les quatre points suivants.

Premièrement, l'Organisation des Nations Unies doit respecter la volonté des pays concernés qui souhaitent s'approprier le processus. Le maintien de la sécurité nationale relève de la souveraineté nationale. Quand elles aident les pays sortant d'un conflit dans leurs efforts en matière de réforme du secteur de la sécurité, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent toujours respecter le principe d'appropriation nationale et, sans manquer à respecter strictement les vœux des pays concernés, dispenser une formation constructive en matière de

renforcement des capacités et fournir des conseils. Il n'existe pas de pratiques optimales universellement applicables s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité. La bonne formule est celle qui correspond le mieux à la situation particulière d'un pays. C'est pourquoi, lorsqu'elle fournit une assistance, la communauté internationale doit tenir pleinement compte des exigences et de la situation spécifiques du pays concerné.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies doit renforcer la planification globale quand elle se propose d'aider les pays sortant d'un conflit à mener à bien leur processus de réforme du secteur de la sécurité. Certes, la réforme du secteur de la sécurité est importante, mais elle n'est pas une panacée et elle ne peut, seule, rétablir la situation qui prévaut dans un pays sur le plan de la sécurité. L'Organisation des Nations Unies doit aider les pays concernés à incorporer la réforme du secteur de la sécurité dans leur stratégie de développement intégrée, de telle sorte qu'elle puisse être menée d'une façon globale et complémentaire parallèlement au processus de réforme politique, à la réconciliation nationale, à la promotion de l'état de droit, à l'élimination de la pauvreté et à la poursuite du développement économique. De cette façon seulement, l'Organisation des Nations Unies pourra aider les pays à réaliser la paix durable et le développement durable.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit utiliser ses avantages comme moyen de pression aux fins de coordonner les actions menées par l'ensemble des parties concernées. Une multitude d'acteurs et de parties prenantes est actuellement impliquée dans le processus de réforme du secteur de la sécurité. D'un côté, l'ONU doit assurer la coordination entre les pays concernés et les pays susceptibles d'apporter leur assistance. D'un autre côté, l'ONU doit encourager les États Membres à s'impliquer activement dans les débats consacrés à la réforme du secteur de la sécurité, par le biais de forums tels que la Commission de consolidation de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix ou le Groupe d'amis de la réforme du secteur de la sécurité. En parallèle, le rôle de mécanismes tels que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité doit être pleinement exploité, et la coordination et la répartition des tâches entre les divers départements du Secrétariat doivent également être renforcées de manière à favoriser la synergie.

Quatrièmement, l'ONU doit accorder une attention prioritaire aux efforts de coordination et de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Au fil des années, ces dernières – et notamment l'Union africaine – ont accompli un travail considérable s'agissant d'assister les pays qui relèvent d'un conflit. Elles disposent d'une exceptionnelle connaissance de la situation et d'une immense expérience. L'ONU doit renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de réforme du secteur de la sécurité, en organisant des ateliers, des cours de formation et des échanges individuels. L'ONU doit également faire fond sur ses réussites et ses pratiques gagnantes, intensifier l'appui qu'elle apporte à ces organisations, et les inciter à participer encore davantage aux activités pertinentes.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier la délégation nigériane d'avoir organisé le débat public de ce jour et d'avoir rédigé un document de réflexion très complet (S/2014/238, annexe) sur le sujet. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé de ce matin.

Ma délégation se félicite que nous soyons prêts à adopter aujourd'hui la toute première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, ce qui montre bien que les membres du Conseil reconnaissent de plus en plus l'importance de ce sujet.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Conceptuellement, la réforme du secteur de la sécurité peut sembler technique, mais ses effets directs, tant sur la sécurité que sur la vie de millions de personnes, sont manifestes. La nécessité d'une telle réforme devient particulièrement urgente et concrète lorsqu'un soldat ou un officier de police, dont la seule vocation devrait être de servir son pays et ses concitoyens avec intégrité et honneur, adopte un comportement de voyou et se sert de son uniforme et de son arme pour semer la terreur et extorquer aux populations civiles les rares avoirs qu'elles pourraient posséder, ou lorsque les institutions de sécurité créées pour garantir la sûreté et la sécurité des populations se mettent à pratiquer la torture, opérer des disparitions forcées et faire régner l'oppression.

Les stratégies de réforme du secteur de la sécurité, souvent détaillées et complexes, cherchent des réponses adaptées à des questions et situations très concrètes. Comment peut-on rétablir la confiance dans des hommes en uniforme qui viennent de répandre la

peur et d'imposer leur volonté aux communautés locales en violant et en attaquant sexuellement des femmes, des filles, des garçons et des hommes? Comment peut-on rendre son enfance à un enfant soldat à qui la vie, jusqu'à présent, a appris que tuer et mutiler d'autres personnes était le seul moyen de garantir sa survie? Comment peut-on convaincre un gouvernement étayé par des milices armées, habitué à fermer les yeux devant les pots-de-vin et autres abus, qu'investir dans un secteur de la sécurité responsable lui rapportera davantage de dividendes en instaurant la stabilité, la sécurité et, pour finir, en organisant des élections? Instaurer une paix durable exige des réponses durables à ces questions et aux nombreuses autres liées à la réforme du secteur de la sécurité.

Initialement perçue comme une composante des stratégies de sortie des missions de maintien de la paix, la réforme du secteur de la sécurité est désormais généralement reconnue comme faisant partie intégrante de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et des efforts pour éviter la résurgence d'un conflit. La réforme du secteur de la sécurité est également un élément vital de l'état de droit, lequel est difficile à instaurer sans un secteur de la sécurité responsable, efficace et à même de répondre aux besoins de la population.

Comme le souligne le document de réflexion, les liens entre la réforme du secteur de la sécurité et d'autres domaines connexes, comme la lutte contre le transfert illicite et l'accumulation déstabilisante d'armes légères et de petit calibre, doivent également être pris en compte. En particulier, des liens étroits doivent être établis entre la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, et les anciens combattants doivent se voir offrir d'autres moyens possibles de subsistance, comme c'est le cas par exemple avec le Programme afghan pour la paix et la réintégration, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui donne aux rebelles la possibilité de déposer les armes et de se réinsérer dans leurs communautés.

Certes, l'ONU a réuni un ensemble impressionnant d'outils pour aider les États Membres, mais la prise en main nationale à long terme reste indispensable pour assurer la légitimité et la viabilité de tout effort en matière de réforme du secteur de la sécurité. Les gouvernements nationaux doivent lancer à la fois des initiatives portant sur l'ensemble d'un secteur et des réformes de ses composantes distinctes, comme les forces armées, la police, les forces de l'ordre, et les secteurs judiciaire et pénitentiaire, assorties de mesures horizontales pour lutter contre la corruption, renforcer la gouvernance et les mécanismes de responsabilisation, et garantir la protection des droits de l'homme.

Comme le note à juste titre le rapport du Secrétaire général (S/2013/480), l'ONU doit s'assurer qu'elle appuie une réforme du secteur de la sécurité sans exclusive, responsable, et propre à renforcer le contrat social entre l'État et la société. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que toutes les parties à un conflit et tous les secteurs de la société, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, participent au processus de réforme du secteur de la sécurité.

Ainsi que le souligne toujours le rapport du Secrétaire général, la réussite ou l'échec des mesures de réforme du secteur de la sécurité dépend de l'environnement plus large dans lequel s'inscrivent les processus de transformation d'une société, tels que le dialogue national, les efforts de réconciliation ou les initiatives de justice transitionnelle, qui exigent tous une véritable ouverture. À maintes reprises, nous avons vu comment, du fait de l'exclusion de certains groupes armés du périmètre de la réforme du secteur de la sécurité, des menaces continuaient de peser sur les communautés, entravant l'ensemble des efforts de paix.

Toutes les parties prenantes nationales doivent véritablement être impliquées dans le processus de réforme, puisque la confiance entre les institutions chargées de la sécurité et la société dans son ensemble ne pourra être restaurée que si les abus du passé ne sont pas laissés sous silence et si les mécanismes d'établissement des responsabilités peuvent fonctionner correctement. À cet égard, il est primordial qu'un lien existe entre un processus de réforme du secteur de la sécurité efficace et transparent et, d'autre part, la capacité de rendre justice et de faire rendre compte des crimes passés.

Il est tout aussi primordial de veiller à une vérification très stricte des antécédents de ceux qui sont réintégrés dans les structures de sécurité au fil de la réforme du secteur de la sécurité. Comme l'a souligné ma délégation à d'autres occasions, des amnisties généralisées peuvent entraver la réussite de la réforme du secteur de la sécurité et aggraver les insécurités ressenties par les populations locales si les auteurs de crimes graves, et notamment de crimes contre l'humanité ou de viols à grande échelle, font partie des nouvelles structures de sécurité et de maintien de l'ordre.

Si nous voulons faire en sorte que l'implication de l'ONU ait une efficacité maximale, et si nous voulons adapter précisément les efforts internationaux aux besoins exacts de chaque pays, il convient de déterminer jusqu'à quel point les mesures appliquées jusqu'ici ont été utiles, et quelles mesures se sont révélées efficaces, et pourquoi dans toute situation donnée. Comme le souligne le document de réflexion, se limiter à une simple mesure des éléments quantitatifs de la réforme pourrait ne pas suffire, et il nous faudra peut-être trouver le moyen d'évaluer et de mesurer le changement en profondeur. Le fait que mesurer ces impacts est complexe ne doit pas nous décourager. Nous nous félicitons donc des efforts déployés en Côte d'Ivoire et au Libéria pour élaborer un ensemble d'indicateurs et de critères visant à suivre la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité.

En outre, le système des Nations Unies doit en permanence examiner l'efficacité et la cohérence de l'assistance qu'il apporte aux États Membres et faire fond sur les enseignements tirés. À cet égard, nous sommes heureux que le projet de résolution que nous allons adopter plus tard tienne compte du fait que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et les opérations des Nations Unies doivent continuer à consolider le suivi et l'évaluation des initiatives de réforme du secteur de la sécurité, afin de garantir l'efficacité de l'appui apporté aux gouvernements.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage au Groupe d'amis de la réforme du secteur de la sécurité, co-présidé par la Slovaquie et l'Afrique du Sud, qui nous pousse à accorder à cette question la visibilité qu'elle mérite. Nous prenons également acte de la contribution importante apportée par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, composée aujourd'hui de 14 entités de l'ONU, et par le Groupe interorganisations pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, qui œuvrent à mettre en place une approche intégrée, globale et cohérente des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité au sein de l'ONU. Le Conseil peut compter sur l'appui de ma délégation dans tous les efforts qu'il déploiera à l'avenir pour faire avancer cette question d'importance majeure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est plus longue sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en lire une version abrégée devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne du Monténégro.

M. Lukšić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter la délégation nigériane qui assure brillamment la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et de son deuxième rapport, assorti de recommandations, consacré à la réforme du secteur de la sécurité (S/2013/480). Le Monténégro se félicite particulièrement de l'adoption cet après-midi d'un projet de résolution qui, j'en suis sûr, renforcera le rôle que joue l'ONU à l'appui du programme de réforme du secteur de la sécurité.

Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois formuler quelques observations à titre national.

Sept ans après la première déclaration du Président du Conseil de sécurité sur cette question (S/PRST/2007/3), notre compréhension de la réforme du secteur de la sécurité a considérablement évolué. Nous savons désormais que la réforme du secteur de la sécurité ne se borne pas seulement aux activités visant directement la professionnalisation des différents piliers de la sécurité, comme par exemple la police, la défense, la gestion des frontières et la sécurité civile, entre autres, mais va bien au-delà. Si on veut sincèrement avoir un secteur de la sécurité efficace, légitime et responsable, il faut envisager la réforme de ce secteur sous un angle plus large et global, et de manière conforme aux valeurs et principes de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme.

Le principal objectif de la réforme du secteur de la sécurité est de contribuer à ce que les personnes se sentent davantage en sécurité. Mais pour que nos sociétés soient sûres et stables, étant donné qu'elles sont étroitement interdépendantes, il faut aborder la réforme du secteur de la sécurité sous l'optique à la fois de la sécurité et du développement. Dans ce contexte, les menaces à la sécurité doivent être combattues par des efforts conjoints et de manière intégrée sur tous les plans, qu'il s'agisse du développement, du maintien et de la consolidation de la paix, de l'état de droit ou des

droits de l'homme. C'est ainsi que nos sociétés pourront jouir d'une paix durable et être en position de tirer parti des efforts de réforme du secteur de la sécurité.

Compte tenu des vastes compétences et connaissances qu'elle a accumulées, l'ONU, par le truchement de son équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, est bien placée pour fournir cet appui global et adapté aux efforts nationaux entrepris par les États Membres. En outre, comme l'affirme le Secrétaire général dans son dernier rapport,

> « Il faut renforcer et élargir les partenariats compte tenu de l'accroissement du nombre et du type d'acteurs appuyant la réforme » (*S/2013/480, p.2*).

Je voudrais me faire l'écho du message contenu dans le projet de résolution présenté aujourd'hui, à savoir que la réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour lutter contre l'impunité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, car il s'agit là d'un élément déterminant pour garantir le succès d'une telle réforme.

Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens du Secrétaire général lorsqu'il fait observer que :

> « [l]'expérience a montré que la viabilité des mesures prises en matière de réforme du secteur de la sécurité dépend de l'environnement dans lequel la réforme intervient. » (*ibid.*)

C'est en ce sens qu'une démarche sans exclusive est un facteur déterminant pour le succès de la réforme du secteur de la sécurité. Pour qu'ils apportent des transformations durables, les processus de réforme du secteur de la sécurité, dans lesquels le gouvernement concerné joue un rôle primordial, doivent favoriser l'ouverture, y compris pour ce qui est du renforcement des institutions. Cela suppose la participation active des autorités nationales et locales, ainsi que des parlements, des communautés, de la société civile, des milieux universitaires et des associations de femmes. Ce n'est qu'ainsi que les réformes politiques peuvent s'enraciner et ouvrir un espace pour le dialogue national, les efforts de réconciliation et d'autres initiatives. Il convient aussi de s'attacher tout autant à garantir la transparence, la responsabilité et une gestion et un contrôle efficaces, afin de renforcer la légitimité et l'intégrité des institutions du secteur de la sécurité.

Parfaitement conscient de cette dynamique, le Monténégro s'est employé activement à améliorer le fonctionnement d'ensemble de son secteur de la sécurité afin de pouvoir réagir efficacement aux menaces de notre temps. Outre une campagne et des activités très vigoureuses dans le domaine de l'état de droit, qui est notre priorité nationale, nous avons procéder à plusieurs réformes du secteur de la sécurité et des renseignements. En conséquence, de nouveaux textes de lois ont été adoptés récemment pour veiller à ce que le fonctionnement des institutions chargées de la sécurité nationale et des services de renseignement militaire soit conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

Au fait des menaces contemporaines dans le domaine du cyberterrorisme, nous mettons actuellement en œuvre une stratégie sur la sécurité cybernétique qui couvre la période 2013-2017, étayée par l'adoption de plusieurs réglementations dans ce domaine. L'application de la loi sur le contrôle parlementaire des secteurs de la sécurité et de la défense va venir renforcer davantage le rôle législatif et de contrôle du Parlement monténégrin. Nous participons également au Programme pour le développement de l'intégrité, qui a pour objectif de renforcer les capacités de lutte contre la corruption dans le secteur de la sécurité. Le Monténégro est également déterminé à prendre des mesures relatives à l'égalité des sexes, en mettant tout spécialement l'accent sur la résolution 1325 (2000) et la formation concernant la violence à caractère sexiste.

Je terminerai en exprimant notre ferme appui à la pleine mise en œuvre de la toute première résolution consacrée exclusivement à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à tous les efforts que déploie le système des Nations Unies, relayés par les activités du Groupe des Amis de la réforme du secteur de la sécurité, afin de continuer à faire progresser la notion de réforme du secteur de la sécurité au sein de l'ONU et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Brattskar (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et la Norvège.

Il est indéniable que la réforme du secteur de la sécurité joue un rôle fondamental en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Elle ne cesse de gagner en importance et l'absence d'institutions chargées de la sécurité et de la justice à la fois professionnelles, viables et efficaces est une cause majeure de conflit ou

de résurgence des conflits. Elle entrave également les efforts de règlement des conflits, de stabilisation et de consolidation de la paix à long terme. Le manque de sécurité et de justice affecte profondément les individus. Il limite leurs aspirations et leur potentiel et restreint leur capacité de s'extraire de la pauvreté. Un système de sécurité et de justice qui fonctionne bien est une condition *sine qua non* du développement.

Fournir des services efficaces dans le respect de l'état de droit, de la bonne gouvernance et du principe de responsabilité est indispensable pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. La sécurité humaine doit être au cœur de ces efforts. Nous accordons une grande importance à la dimension hommes-femmes de la réforme du secteur de la sécurité et à la lutte contre la violence sexuelle. L'ONU joue un rôle véritable dans la promotion de la réforme du secteur de la sécurité. Nous appuyons depuis longtemps son travail normatif sur cette question, ainsi que l'assistance qu'elle fournit aux États Membres, en particulier les pays touchés par un conflit violent. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité en date du 13 août 2013 (S/2013/480).

L'ONU a réalisé des progrès importants pour renforcer la cohérence et l'efficacité de son appui à la réforme du secteur de la sécurité. Nous accueillons avec satisfaction les initiatives en vue de resserrer la coopération à cet égard entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix, avec notamment la constitution de la Cellule mondiale de coordination. Les pays nordiques félicitent l'ONU pour sa nouvelle politique concernant les activités de police au sein des opérations de maintien de la paix. Nous allons continuer à soutenir cet effort, notamment sur le continent africain.

Intégrer les principes de la réforme du secteur de la sécurité à des mécanismes participatifs plus larges, tels que la réforme de la fonction publique, les stratégies de réduction de la pauvreté, la médiation, les accords de paix et la conception et la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration est indispensable pour garantir l'appui politique requis à la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place d'une plateforme appropriée pour mener des activités à moyen et long terme. Nous devons améliorer les capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité au sein des missions des Nations Unies sur le terrain. Le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les ressources fournies soient en adéquation avec les mandats et les attentes.

La réforme du secteur de la sécurité n'est pas un travail purement technique. Il s'agit par définition de renforcer la confiance entre la population et ceux qui sont en charge de la protéger. L'appui à la réforme du secteur de la sécurité doit par conséquent davantage être relié à des processus de transformation plus larges, tels que la réconciliation, le dialogue politique et la médiation. C'est pourquoi nous appelons à accorder davantage d'importance à la réforme du secteur de la sécurité, en en faisant une priorité stratégique de la mission, de la structure et des activités de l'ONU, notamment grâce aux bons offices de ses hauts responsables.

Il ne peut y avoir de réforme durable du secteur de la sécurité sans appropriation nationale. De plus, nous convenons pleinement de l'importance de renforcer l'appropriation régionale des processus de réforme du secteur de la sécurité. Nous invitons l'ONU à développer plus avant ses partenariats avec les organisations régionales, telle l'Union africaine. Je saisis cette occasion pour saluer l'action de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. Nous espérons que la coopération mise en place se poursuivra. Par ailleurs, nous apprécions vivement les efforts du Groupe des Amis de la réforme du secteur de la sécurité, qui favorise un dialogue ouvert et la cohérence. Il importe de veiller à ce que l'éventail approprié de compétences soit disponible dans toutes les composantes du gouvernement afin d'appuyer les activités de réforme du secteur de la sécurité. Les pays nordiques réfléchissent actuellement aux contributions qu'ils pourraient apporter en ce sens.

Enfin, je voudrais souligner que la réforme du secteur de la sécurité ne concerne pas seulement les pays qui sortent d'un conflit. Elle est pertinente pour nous tous. Évaluer et réformer les services en matière de sécurité et de justice devrait faire partie intégrante des politiques publiques et de la bonne gouvernance de tous les pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose rendre hommage au Nigéria pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat public sur la réforme du secteur de la sécurité, en vue d'adopter la toute première résolution consacrée

exclusivement à cette question, texte que la Slovaquie appuie totalement et dont elle a l'intention de se porter coauteur. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de sa déclaration très stimulante et de son rapport sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2013/480), publié l'année dernière, qui donne une vision claire de la voie à suivre.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée par M. Thomas Mayr-Harting au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, j'aimerais faire quelques observations à titre national.

La Slovaquie s'enorgueillit d'être un tenant de la réforme du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies. À cet égard, je suis fier de relever que le premier débat public du Conseil de sécurité sur ce sujet s'est tenu sous notre présidence en février 2007 (voir S/PV.5632). Dans les sept années qui se sont écoulées depuis, l'Organisation a réussi d'importantes réalisations. Ces progrès étaient nécessaires étant donné le nombre croissant des situations que traite le Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons de constater que le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui envisage des méthodes concrètes de mise en œuvre des nombreuses recommandations importantes contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité.

La Slovaquie a à cœur de développer le type de partenariat proposé dans le rapport du Secrétaire général à l'appui de la mise en œuvre complète et durable des recommandations qu'il y fait. Nous cherchons à renforcer trois types de partenariat entre les États Membres; entre l'ONU et les organisations régionales; et entre l'ONU, les États Membres et la société civile.

Premièrement, en sa qualité de fondatrice et coprésidente du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, la Slovaquie, sur la base de l'expérience de transformation qu'elle a elle-même connue, s'est tout particulièrement efforcée de sensibiliser et informer les États Membres sur la réforme du secteur de la sécurité et les processus connexes au sein des Nations Unies. Par l'organisation de séances et de manifestations régulières, nous avons cherché à bâtir un consensus autour du programme de réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies. À titre d'exemple, le lancement à New York en décembre 2012 et à Genève en mars 2013 des notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité, et la réunion de haut niveau sur le deuxième rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité en novembre 2013 à New York, ont permis de consulter les États Membres sur leurs priorités aux fins de continuer de développer la stratégie des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, la Slovaquie s'efforce d'appuyer la création de partenariats entre l'ONU et les organisations régionales. Il n'est que naturel de chercher des moyens de favoriser la coopération dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Slovaquie a déjà co-organisé quelques manifestations en Afrique afin d'encourager un renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et nous comptons continuer dans ce sens dans un proche avenir. De même, la Slovaquie cherche à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE. En juillet prochain, la Slovaquie sera le co-organisateur d'une manifestation conjointe ONU-OSCE sur la réforme de la sécurité, en partenariat avec la Suisse, président actuel de l'OSCE.

Troisièmement, la Slovaquie cherche également à renforcer davantage les partenariats de travail entre l'ONU, les États Membres et la société civile. La société civile doit être associée à chaque étape, depuis la conception d'une vision commune de la sécurité nationale jusqu'à la mise en œuvre des processus de réforme, en passant par l'examen des progrès accomplis. Dernièrement, nous avons abordé ces questions dans le cadre de plusieurs conférences et séminaires internationaux, notamment une manifestation organisée à New York de concert avec les gouvernements japonais et tanzanien sur l'inclusivité dans la réforme du secteur de la sécurité. Je voudrais souligner le savoir-faire et l'appui déterminants qui ont été apportés par les organisations non gouvernementales à cet égard. La Slovaquie entretient en particulier un partenariat de longue date avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et son équipe consultative sur le secteur international de la sécurité. Ils ont apporté, je le note, leur précieux appui à bien des manifestations sur la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'une aide aux pays à l'appui de leur réforme dans ce domaine. Ils ont également largement contribué par leur expertise à la mise au point des notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité.

J'aimerais mettre en exergue trois domaines dont j'estime qu'ils méritent une attention particulière dans le cadre de la réflexion sur la voie à suivre. Ils ont trait à la nécessité de renforcer les capacités de base afin de permettre à l'ONU d'apporter son appui, de coordonner cet appui et de faire le point sur les progrès réalisés en conséquence sur le terrain.

Premièrement il est nécessaire de renforcer les capacités internes. L'accroissement notable des structures chargées de la réforme du secteur de la sécurité au sein des opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales, ainsi que la multiplication des mandats de mission visant à appuyer des tâches liées à la réforme du secteur de la sécurité, soulignent l'importance de la demande en matière de ressources supplémentaires. Je préconise une nouvelle amélioration de la capacité des Nations Unies pour lui permettre d'apporter un appui cohérent, notamment un renforcement du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix, qui devrait se traduire, selon nous, par une avancée de la collaboration sur le terrain et une amélioration de la capacité de fournir orientation et assistance aux États Membres en fonction des besoins.

Deuxièmement, l'ONU doit continuer de renforcer sa capacité de coordination afin de pouvoir assurer l'unité de son action à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Des progrès notables ont d'ores et déjà été accomplis à cet égard. Outre les efforts de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et du Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, au sein du Département des opérations de maintien de la paix, qui fait office de secrétariat de l'Équipe, je voudrais en particulier souligner les notes d'orientation techniques intégrées, qui constituent un jalon dans la démarche favorisant l'« unité dans l'action » pour l'appui apporté aux efforts de réforme du secteur de la sécurité menés à l'échelon national par les États Membres. Et pour finir sur ce point, nous appuyons pleinement la demande du Conseil de sécurité visant à faire de la réforme du secteur de la sécurité une partie intégrante du rôle de bons offices des représentants spéciaux du Secrétaire général.

Troisièmement, en perfectionnant ses capacités s'agissant de procéder à un examen rigoureux des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, par des processus de suivi et d'évaluation systématiques, l'ONU pourrait non seulement progresser dans ses efforts grâce aux enseignements tirés, mais elle pourrait également veiller à ce que ses ressources soient affectées de la façon la plus efficace, efficiente et durable possible. À cet égard, je salue les efforts déployés en ce moment par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité afin d'élaborer une note d'orientation technique intégrée spécifique sur le suivi et l'évaluation.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la Slovaquie continuera d'œuvrer à appuyer les efforts du Secrétaire général aux fins de la mise en place d'une démarche globale au sein de l'ONU en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, important facteur du maintien d'une paix et d'une sécurité durables au plan international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

Mme Mxakatop-Diseko (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter la République fédérale du Nigéria de son accession ce mois à la présidence du Conseil de sécurité. Nous savons gré au Nigéria de la clairvoyance dont il a fait preuve dans le choix qu'il a fait de s'arrêter sur la réforme du secteur de la sécurité au nombre des sujets privilégiés de ce mois. Nous remercions le Nigéria d'être à l'origine du premier projet de résolution sur la question, et nous l'assurons à cet égard du soutien de l'Afrique du Sud.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général de sa déclaration, saluons son deuxième rapport sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2013/480) et nous réjouissons à la perspective de prendre une part active à la mise en œuvre des recommandations qu'il contient.

L'Afrique du Sud attache une grande importance à la réforme du secteur de la sécurité. Le Nigéria, aux côtés de l'Afrique du Sud, a organisé un forum de haut niveau sur les perspectives africaines en matière de réforme du secteur de la sécurité en mai 2010. Faisant fond sur les résultats de ce dernier et y donnant suite, un nouveau forum de haut niveau a été tenu en octobre 2012 sur la construction de partenariats pour la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Les résultats de ces deux forums ont été présentés au Secrétaire général.

En outre, l'Afrique du Sud et la Slovaquie ont organisé en novembre 2013 une réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité à l'ONU afin de lancer le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la réforme du secteur de

la sécurité et d'examiner la voie à suivre pour la mise en œuvre de son deuxième rapport.

Nous avons pris note de plusieurs avancées mentionnées dans le rapport, notamment l'aide fournie aux pays en matière d'élaboration de politiques, de stratégies et de plans en matière de sécurité au niveau national, la facilitation de dialogues nationaux sur les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, l'aide aux autorités nationales aux fins de la mise en place de mécanismes exécutifs et de suivi et l'aide aux pays en matière de coordination et de mobilisation de ressources, ce dont ma délégation se félicite. Si nous nous félicitons de ces avancées, nous estimons qu'il est possible de faire plus, en particulier à la lumière des revers notables enregistrés dans des pays tels que la République centrafricaine, le Soudan du Sud et la Somalie.

Sur la base des enseignements retenus de l'expérience du continent africain et de l'expérience nationale de l'Afrique du Sud en matière de réforme du secteur de la sécurité, nous sommes en mesure d'affirmer que chaque pays rencontre des obstacles qui lui sont propres, et que toute démarche mise en place doit donc être adaptée au contexte.

Un défi politique et pratique fondamental en matière d'appui à la réforme du secteur de la sécurité suppose de faciliter la prise en main nationale. Nous accueillons avec satisfaction l'élaboration par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité des notes d'orientation techniques intégrées sur cette question importante, qui reconnaissent que la maîtrise nationale exige que les pays conçoivent leur propre vision nationale du secteur de la sécurité en prenant en compte leurs circonstances particulières, mobilisent des ressources suffisantes pour garantir la durabilité et la viabilité à long terme des réformes et examinent les progrès accomplis dans leur mise en œuvre.

Les obstacles et possibilités que présente la réforme du secteur de la sécurité sont régionaux par nature. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est donc importante. Nous apprécions la coopération qui existe entre l'Union africaine (UA) et l'ONU. Le partenariat stratégique mis en place entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité met en évidence le rôle important que pourrait jouer l'ONU dans la promotion de la réforme du secteur de la sécurité sur le continent africain.

En conséquence, nous accueillons avec satisfaction le plan directeur de l'Union africaine, adopté récemment par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, et le programme de renforcement des capacités en cours de l'UA, de l'ONU et de l'Union européenne. L'Afrique du Sud est attachée à la mise en œuvre de ce plan.

Nous reconnaissons également le rôle important que jouent les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la réforme du secteur de la sécurité, domaine dans lequel elles sont de plus en plus multidimensionnelles. La réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont des éléments essentiels pour la consolidation de la paix, et nous nous félicitons de la participation croissante de la Commission de consolidation de la paix à cet égard. Le Commission de consolidation de la paix doit continuer d'intensifier ses efforts pour mobiliser des ressources, notamment en apportant son appui aux pays inscrits à son ordre du jour dans leurs efforts de coordination de l'aide et de mobilisation de ressources.

L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité se sont mués en pôles de compétence importants en matière de réforme du secteur de la sécurité. Dans son rapport de 2013, le Secrétaire général souligne la complexité croissante des mandats et des activités d'appui aux processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité. Il conclut également qu'il faut prendre un certain nombre de mesures pour renforcer l'action de l'ONU sur le terrain. Nous devons appuyer ce processus.

En conclusion, la légitimité et l'assise mondiale de l'ONU lui imposent la responsabilité particulière de faciliter la mise en place d'une approche coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité sur la base du principe de prise en main et d'ouverture nationales. Ce processus sans exclusive doit toujours être en mesure de répondre aux besoins de la population, en particulier en permettant aux femmes et aux jeunes de jouer leur rôle. Nous sommes convaincus que le présent débat nous permettra d'améliorer la qualité et la coordination de notre approche en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole et du document de réflexion élaboré par votre délégation (S/2014/238, annexe). Le fait que nous abordions de nouveau cette question sous la présidence nigériane montre l'importance que votre pays y attache, Monsieur le Président. Nous rappelons que nous avons participé à la séance présidée par le Nigéria le 12 octobre 2011 (voir S/PV.6630). Je remercie également le Secrétaire général de sa contribution à ce débat.

L'Inde a une expérience pertinente de la question à l'examen, du fait de sa participation à 43 missions de maintien de la paix des Nations Unies, au sein desquelles près de 170 000 soldats de la paix indiens ont été déployés. La réforme du secteur de la sécurité est mentionnée dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Nous notons que pas moins de 24 des 47 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2013 comportent une référence explicite à la réforme du secteur de la sécurité. De même, six opérations de maintien de la paix et huit missions politiques spéciales ont été chargées de procéder à la réforme du secteur de la sécurité. Des contingents de mon pays participent directement aux activités d'un grand nombre de ces opérations de maintien de la paix.

Il y a quelques jours, deux Casques bleus indiens ont été blessés alors qu'ils protégeaient des civils sur la base de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud située à Bor, au Soudan du Sud. Cette attaque illustre une nouvelle fois l'absence de règlement des problèmes politiques au Soudan du Sud, et elle montre combien qu'il importe de comprendre l'environnement politique complexe dans lequel évoluent les missions de maintien de la paix, grâce auxquelles la réforme du secteur de la sécurité doit prendre racine dans le cadre du processus politique interne de l'État Membre concerné.

La réforme du secteur de la sécurité est un élément important du processus de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé en 2005 que cette question serait examinée plus efficacement par un organe spécialisé créé précisément à cette fin, à savoir la Commission de consolidation de la paix. Le fait qu'en dépit des travaux de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil ressente toujours le besoin d'aborder cette question aujourd'hui montre à quel point elle est complexe. C'est donc pour des raisons pragmatiques que nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de souligner trois principes de base qui doivent, selon nous, guider la réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, il importe de garder à l'esprit le fait que le meilleur moyen de réaliser une réforme du secteur de la sécurité durable est de veiller à ce que les acteurs nationaux s'approprient le processus. C'est pour cela que la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, qui porte création de la Commission de consolidation de la paix, affirme qu'il appartient au premier chef aux administrations des pays où un conflit vient de prendre fin de définir les priorités et stratégies qui régiront l'entreprise de consolidation de la paix afin de garantir qu'elle sera prise en main par les pays eux-mêmes. Par le passé, nous avons également souligné que l'empreinte des éléments extérieurs, notamment l'ONU, devait être légère afin d'éviter toute influence néocolonialiste.

Deuxièmement, le rétablissement et le maintien de l'ordre public sont importants. Un vide sécuritaire faisant suite à la signature d'un accord de paix est dangereux. Le regretté Sergio Vieira de Mello a fait remarquer que

> « Contrairement à d'autres tâches d'édification de la nation, le maintien de l'ordre public ne peut attendre. Si le droit ne règne pas dès le premier jour, l'activité criminelle fleurira. »

Même si cette entreprise est extrêmement importante, l'accent doit être mis sur les tâches réalisables, et non sur un ordre du jour qui reflète les priorités des pays donateurs. Il est parfois fait référence à l'importance des changements culturels dans le cadre de la réforme de la police. Le document de réflexion dénonce ce qu'il décrit comme une attention exagérée portée aux questions de formation et d'équipement au détriment de la gouvernance démocratique et de la gestion. C'est une position que nous avons du mal à accepter. Compte tenu de l'importance de la maîtrise nationale et de la rareté des ressources, il faut selon nous accorder la priorité à des questions telles que l'impartialité du recrutement, l'évaluation des nouvelles recrues et la formation. Le fait de porter l'attention sur la dimension politique de la réforme de la police ne fera que créer une polémique et sera probablement contreproductif.

Troisièmement, nous saisissons également cette occasion pour mettre en garde contre le fait de trop s'appuyer sur ce que l'on appelle souvent des approches « innovantes », en particulier lorsqu'il faut diminuer les coûts. La conviction s'est répandue que les missions des Nations Unies peuvent faire plus avec moins de ressources. Nous pouvons comprendre qu'à un certain niveau, cette logique soit séduisante.

La vérité est cependant que les coûts ne peuvent être réduits sans faire certains sacrifices. Nous exhortons donc les États Membres à reconnaître ce fait et à se montrer pragmatiques en n'adoptant que des mandats réalisables et pour lesquels les ressources nécessaires sont disponibles.

Pour terminer, je tiens à souligner que selon nous, le renforcement des capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité doit nécessairement occuper une place centrale tout au long du processus de réforme du secteur de la sécurité. Une telle approche serait à la fois économique et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence nigériane d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur une question qui revêt de l'importance pour nous tous.

Comme d'autres collègues l'ont indiqué, il ne fait aucun doute que la réforme du secteur de la sécurité est un des éléments les plus importants du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Le Japon est pleinement conscient de son importance et met en œuvre des programmes dans ce domaine, notamment ceux menés en Afghanistan. J'insisterai sur un problème rencontré en matière de réforme du secteur de la sécurité. Le document de réflexion préparé pour le présent débat par la présidence (S/2014/238, annexe) souligne qu'une attention exagérée est accordée à l'aspect « matériel » de la formation et de l'équipement du secteur de la sécurité alors que l'aspect « immatériel » de l'appui peut paraître délaissé. S'agissant de l'aspect « immatériel » de cet appui, je considère qu'il est essentiel d'accroître la participation dans le secteur de la sécurité, en particulier dans le contexte de la reconstruction d'États sortant d'un conflit.

La raison est simple : si les composantes et les membres de l'armée et de la police ne sont pas suffisamment considérés comme n'excluant personne par la population locale dans les États sortant d'un conflit, ces institutions chargées de la sécurité risquent d'être perçues comme partiales ou comme ne servant que des groupes politiques particuliers. La méfiance entre la population locale et le secteur de la sécurité peut facilement conduire à la reprise d'un conflit violent, comme nous l'avons souvent observé par le passé.

Conscients du défi qu'est la participation en matière de réforme du secteur de la sécurité, la semaine dernière, la Mission japonaise a, conjointement avec les missions tanzanienne et slovaque, organisé un colloque intitulé « Inclusivity in rebuilding States : focusing on the inclusivity in SSR » (La participation à la reconstruction des États : mettons l'accent sur la participation à la réforme du secteur de la sécurité). Ce colloque fait partie d'une série de colloques que le Japon co-organise depuis l'année dernière avec la Tanzanie. Lors de ce colloque, des experts de renom n'ont cessé d'insister sur le fait qu'il est essentiel que les États sortant d'un conflit invitent différents groupes politiques, sociaux et ethniques, y compris les chefs traditionnels et les groupes de femmes, à prendre part à la prise de décisions et au processus de mise en œuvre relatifs à la mise en place du nouveau secteur de la sécurité. Ces institutions peuvent ainsi être considérées comme légitimes et impartiales par la population locale.

Les débats qui ont eu lieu dans le cadre de ce colloque laissent clairement entendre que cette dimension « participation » doit faire l'objet d'une plus grande attention et revêtir une plus grande importance dans le contexte de l'assistance fournie par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. Plutôt que de trop mettre l'accent sur le nombre d'officiers de l'armée et d'agents de police et sur leur équipement, la communauté internationale et l'ONU doivent accorder plus d'attention et d'importance à l'appui à un processus de planification et de développement du secteur de la sécurité sans exclusive et conduit par les acteurs nationaux de définition afin qu'un éventail plus large de la population locale puisse participer au processus de création de nouveaux secteurs de la sécurité. Ce processus sans exclusive et participatif aidera la population locale à considérer ces institutions comme leur propre armée et leur propre police, dont le fonctionnement s'appuie sur l'état de droit et non sur leur affiliation à des dirigeants politiques. Je pense que l'ONU, peut-être dans le cadre de sa mission de bons offices, doit et peut appuyer et faciliter un tel processus sans exclusive et plus participatif auprès de toutes les parties prenantes.

Pour terminer, je réaffirme que le Japon est prêt à continuer de fournir une assistance pour la réforme du secteur de la sécurité dans des situations d'après-conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons, Monsieur le Président, de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir organisé le présent débat sur une question d'une importance aussi décisive pour plusieurs pays dont la situation est inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé.

Comme le reconnaît le Conseil dans le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui, le secteur de la sécurité est un élément essentiel à une paix durable. Si un secteur national de la sécurité faillit à ses obligations de protéger tous les citoyens, même pour un réaliste inflexible comme Thomas Hobbes, la légitimité même de l'État dans son ensemble est en jeu. C'est pourquoi on fait observer à juste titre que les tâches non accomplies relatives à la mise en place d'un appareil de sécurité démocratique, responsable et stable dans des situations d'après-conflit sont une menace à une paix et une stabilité durables.

Ici, à l'ONU, il existe déjà un consensus bien établi sur l'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour la paix et le développement. Nous saluons tous les efforts déployés pour faire en sorte que les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité soient dûment pris en compte dans les mandats de maintien et de consolidation de la paix, et que l'ONU dispose des moyens suffisants pour fournir une assistance dans ce domaine. L'expérience accumulée permet de montrer que le développement d'un secteur de la sécurité démocratique va bien au-delà du renforcement de chacune de ses composantes. Tandis que nous concentrons nos efforts sur les obstacles à la mise en œuvre, il est toutefois indispensable de rappeler certaines réalités essentielles. Je voudrais faire cinq brèves observations à cet égard.

Premièrement, nous devons de nouveau prendre conscience que la réforme du secteur de la sécurité est à la fois un processus en soi et un moment dans une progression politique qui a pour point de départ des processus de paix, suivis d'efforts liés au désarmement, démobilisation et réintégration et qui doit se poursuivre parallèlement à des stratégies de consolidation de la paix pour aboutir à un développement durable et démocratique et à la promotion des droits de l'homme. Dans ce contexte, le lien entre le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité est déterminant. Il faut prendre en considération la réforme du secteur de la sécurité à un stade précoce dans le cadre des efforts de rétablissement de la paix et de réintégration. Nous approuvons totalement la recommandation du Secrétaire général selon laquelle « la réforme du secteur de la sécurité devrait être davantage reliée à d'autres domaines d'activité importants » (*S/2013/480, par. 61 h*). Aussi importants et interdépendants ces domaines soient-ils, le lien fondamental qui existe entre la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration mérite une attention particulière.

Deuxièmement, comme il s'agit d'un processus essentiellement politique, la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité exige également une connaissance approfondie des éléments sociologiques fondamentaux des conflits, qui sont de nature à modeler les réalités et différentes manières de concevoir la sécurité. L'ONU doit avoir les moyens de prendre en compte ces facteurs et d'améliorer ses outils analytiques afin d'éclairer comme il se doit les processus de définition des orientations et de prise de décisions. De nouveau, comme l'a souligné le Secrétaire général, le Conseil peut jouer un rôle fondamental dans l'application effective du principe de la prise en main par les pays, notamment, en adoptant des mesures supplémentaires pour que ses mandats intègrent de manière plus visible les points de vue et les besoins des pays en question.

Troisièmement, au moment d'aborder l'environnement politique mouvementé entourant la réforme du secteur de la sécurité, nous ne pouvons pas simplifier des concepts tels que la volonté politique. La réforme du secteur de la sécurité comporte des décisions complexes, difficiles et parfois très risquées. Des décisions douloureuses relatives au financement, au recrutement, à la justice transitionnelle et même à la façon de modeler des récits historiques font partie intégrante des processus de réforme du secteur de la sécurité. Une stratégie globale visant à promouvoir la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité retirera un avantage si elle s'inspire pleinement de telles réalités politiques et mettra au point les meilleurs dispositifs d'atténuation des risques.

En outre, l'importance des contextes régionaux et sous-régionaux est mise en évidence non seulement parce que les composantes régionales et sous-régionales des conflits restent déterminantes pour la paix, mais aussi parce que les organisations régionales et sous-régionales peuvent être des partenaires actifs pour traduire l'appui international en des stratégies

politiques viables. Pour que cela se produise, une solide coordination à ces niveaux est bien entendu essentielle. Nous saluons à cet égard la détermination de l'Union africaine à renforcer ses capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Enfin, il est également essentiel d'envisager la réforme du secteur de la sécurité comme un processus devant contribuer à des transformations importantes et à la stabilité grâce à un recrutement représentatif et sans exclusive. Dans de nombreuses sociétés, l'autorité et le pouvoir associés aux armes sont considérés comme une fin en soi et, dans certaines circonstances, comme un moyen de tirer des avantages économiques. Dans de telles conditions, il faut aussi absolument s'assurer que la réforme du secteur de la sécurité ne donne pas naissance à de nouvelles catégories de privilèges pour remplacer les anciens mais qu'elle mette plutôt en place des institutions servant les intérêts de tous. Cela met en évidence le fait que la réforme du secteur de la sécurité doit aller de pair avec la promotion de l'égalité devant la loi, et avec l'exercice et la protection des droits sociaux et économiques par la création d'emplois, des programmes d'inclusion sociale, le renforcement des capacités et la multiplication des possibilités de mobilité sociale.

Je terminerai en soulignant la contribution importante que la Commission de consolidation de la paix peut apporter à nos réflexions sur la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix est concernée de près par les défis quotidiens posés en matière de réforme du secteur de la sécurité. L'expérience des formations pays, associée au socle qu'offre le Comité d'organisation de la Commission pour la formulation de politiques, peut servir de cadre très pertinent pour débattre de ces dimensions politiques essentielles de la réforme du secteur de la sécurité, mise en adéquation avec les réalités de sa mise en œuvre sur le terrain et considérée comme un processus de développement démocratique du secteur de la sécurité. J'invite le Conseil de sécurité à se servir davantage de cette ressource, dans l'esprit du projet de résolution qui sera adopté plus tard aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Nigéria pour l'organisation de ce débat public, son document de réflexion (S/2014/238, annexe) et la participation du Ministre en personne. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et de son deuxième rapport sur la réforme du secteur de sécurité (S/2014/480).

Nous tenons à souligner quatre points concernant les défis et les avancées relatifs à la réforme du secteur de sécurité.

Premièrement, nous pensons que cette réforme incombe au premier chef aux États, et doit être un processus axé sur les besoins nationaux et les priorités nationales. Nous reconnaissons qu'il n'y a pas de modèle unique pour la réforme du secteur de la sécurité, car la démarche adoptée dépend de la culture, du niveau de développement et de la relation historique entre le peuple et les institutions de l'État, entre autres. Instaurer une confiance mutuelle entre les citoyens et leurs institutions de sécurité – police et/ou armée, par exemple – reste un défi pour les États.

Deuxièmement, l'ONU et la communauté internationale jouent un rôle complémentaire important pour aider les États à mettre en place et à renforcer des systèmes de sécurité efficaces. Nous considérons qu'il importe de continuer à promouvoir la cohérence et la coordination dans les efforts et les activités de tous les acteurs concernés. L'Organisation est parvenue à accumuler une riche expérience, notamment depuis la création en 2008 de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui permet de fournir un appui sur le terrain et au Siège. Nous considérons qu'il est essentiel de continuer d'élaborer des lignes directrices sur tous les aspects pertinents, en étroite consultation avec les États Membres.

Troisièmement, nous pensons que le rôle de l'ONU, en coopération avec les partenaires bilatéraux, régionaux et sous-régionaux, peut apporter une assistance technique pour réformer le secteur de la sécurité par le biais des opérations de maintien de la paix, lorsqu'un pays en fait la demande et en fonction de ses besoins spécifiques. Par exemple, nous reconnaissons le travail important qu'accomplit l'Union africaine pour garantir la stabilité régionale. Les crises au Mali et dans la région du Sahel montrent que les menaces internationales dépassent très souvent les frontières d'un seul pays et qu'une plus grande interaction avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux est donc nécessaire.

Enfin, nous estimons qu'il faut promouvoir une vaste réforme du secteur de la sécurité reconnaissant ses liens avec le développement. La Banque mondiale a indiqué qu'aucun État à faible revenu, fragile ou touché

par un conflit armé n'a pour l'instant atteint les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui fait penser que la stabilité et la sécurité sont des préalables importants à la création d'un environnement propice au développement. Dans notre région et dans notre propre pays, l'insécurité et la violence ont eu une incidence négative sur la croissance économique, la qualité de vie de nos populations et la gestion durable des ressources naturelles.

La création d'un secteur de la sécurité efficace, responsable et professionnel est essentielle pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Nous espérons que le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui contribuera à la réalisation de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, pour la priorité que le Nigéria accorde à cette question, et vous remercie d'être venu faire votre importante déclaration et de présider cette très importante séance. C'est un plaisir et un privilège pour nous que de participer à ce débat sur la réforme du secteur de la sécurité, et nous remercions également le Nigéria du document de réflexion fort utile (S/2014/238, annexe) qu'il a élaboré à cette fin.

Nous avons pris note de l'exposé du Secrétaire général et des recommandations formulées dans son rapport (S/3013/480). L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général, qui présente des arguments solides en faveur du renforcement du rôle de l'ONU visant à appuyer les efforts entrepris à l'échelle nationale pour réformer le secteur de la sécurité. Nous nous réjouissons de l'adoption, cet après-midi, du projet de résolution.

L'Union européenne contribue depuis longtemps aux programmes de réforme du secteur de la sécurité afin de répondre aux besoins des pays en situation de conflit et d'après-conflit, de ceux qui se trouvent dans une phase de transition ou des pays en développement en général. Pour ce faire, nous avons à notre disposition un large éventail d'instruments : la diplomatie, la réaction aux crises, ainsi que les politiques de sécurité et de développement. Je souhaite examiner brièvement notre engagement dans les activités de réforme du secteur de la sécurité.

La plupart des missions et opérations civiles et militaires de gestion des crises de l'Union européenne déployées à travers le monde comptent une composante de réforme du secteur de la sécurité. L'Union européenne forme, surveille et conseille la police, la justice et les institutions militaires ainsi que leur personnel dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Mali et la Somalie. Du point de vue de la coopération au service du développement, pendant la période 2001-2009, l'Union européenne a déboursé environ un milliard d'euros, destinés à la réforme du secteur de la sécurité et de la justice dans le monde entier. Ce chiffre est multiplié si l'on prend en compte les interventions globales de réaction aux crises et les missions de la Politique européenne commune de sécurité et de défense déjà mentionnées.

En outre, l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, et plus particulièrement ses mesures de réaction aux crises, sont devenus essentiels pour faire jouer le lien entre sécurité et développement et pour permettre une réponse plus rapide de la part de l'Union européenne. Au titre dudit Instrument, l'Union européenne apporte notamment un appui lié à la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, au Tchad, en Guinée-Conakry, en Libye, au Niger, au Mali et au Myanmar, pour ne citer que quelques pays.

L'approche principale de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité consiste à aider les gouvernements partenaires à fournir à leurs citoyens des services de sécurité et de justice efficaces, légitimes et responsables de manière à être en conformité avec les normes démocratiques et les principes de l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. L'Union européenne partage l'avis selon lequel la réforme du secteur de la sécurité doit faire partie d'une démarche globale. Celle-ci ne doit pas uniquement couvrir les vastes questions de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, du maintien de la paix et de l'édification de l'État, mais doit également prendre en considération l'ensemble de la société, et reconnaître les interconnexions qui existent avec la gestion des recettes économiques, l'emploi des

jeunes, l'accès aux services publics et leur qualité, ainsi qu'une supervision et une gouvernance efficaces.

En outre, les conclusions formulées en 2007 par le Conseil sur la sécurité et le développement avaient souligné l'extrême importance de renforcer les capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les organisations régionales comme moyen de promouvoir l'appropriation. Notre appui au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité en est un exemple. Notre objectif régional est, par ailleurs, renforcé par l'élaboration de stratégies régionales ciblées, comme par exemple au Sahel ou dans la Corne de l'Afrique, où l'Union européenne tente d'aider à relever les défis liés à la sécurité de manière globale, en engageant tous les instruments pertinents dont elle dispose.

L'Union européenne œuvre dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité depuis près de 10 ans. Nous avons tiré plusieurs enseignements de notre expérience, notamment la nécessité d'adopter une approche plus stratégique, plus globale et plus coordonnée, de mieux connaître le contexte local et d'avoir des objectifs clairs et des moyens concrets et mesurables d'évaluer les progrès réalisés. Il faut également trouver un meilleur équilibre entre la prestation des services et le renforcement des capacités de l'État. La réforme du secteur de la sécurité est un processus politique et institutionnel complexe qui peut prendre une génération ou plus avant de prendre racine. À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de préserver les résultats obtenus grâce à un suivi approprié et dans l'optique d'assurer une transition sans heurt. En conséquence, nous cherchons à faire en sorte que notre engagement à court terme dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense s'accompagne de mesures de longue durée.

C'est pourquoi nous appuyons l'approche adoptée par le Secrétaire général qui souligne la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre la prestation de services – assurer la sécurité et la sûreté des personnes – et le renforcement à long terme des capacités et des institutions. La participation des acteurs non étatiques locaux, l'établissement d'un dialogue entre les autorités nationales, les communautés et la société civile sur les problèmes de sécurité, et une surveillance effective par des institutions de contrôle démocratiques sont également des éléments importants que le rapport du Secrétaire général met aussi en lumière. Il faut accorder une attention particulière à la participation des femmes et des groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées, les minorités et les migrants, dans la planification, le lancement et la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité.

L'appropriation locale et la nécessité pour les différents acteurs et instruments d'assurer un appui coordonné sont d'une importance capitale. Nous sommes totalement d'accord avec tous ceux qui ont déjà dit cela au cours du présent débat. Nous appuyons également les activités menées par le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, qui joue un rôle précieux dans la facilitation d'un dialogue inclusif, la promotion de nouveaux progrès dans l'élaboration d'une approche globale de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies, et le renforcement des synergies entre l'ONU, l'Union européenne et les autres organisations internationales, les acteurs régionaux et les parties prenantes, notamment l'Union africaine.

Outre le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix, la réforme du secteur de la sécurité devrait être inscrite périodiquement à l'ordre du jour du Conseil et être dûment prise en compte dans les mandats de maintien de la paix. Nous vous remercions personnellement, Monsieur le Président, ainsi que le Nigéria, pour votre rôle moteur en la matière. Cette question relève expressément de la compétence de cet organe, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer une transition et une sortie sans problème pour les opérations de maintien de la paix et de consolider la paix de manière durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.